Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 074-247400690-20260928-DEC2026122-AU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
Genevois

DECISION N° DEC-2026-122

Demande de subvention pour les travaux de réhabilitation des regards d'eaux usées sur les communes d'Archamps, Bossey et Collonges-sous-Salève

Le Président de la Communauté de Communes du Genevois,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 ;
Vu la délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021 portant approbation du Projet de territoire 2020-2026, et notamment la fiche action n° 4 : développement de l'offre de services et d'équipements améliorant la qualité de vie quotidienne ;
Vu la délibération n° 2024-26 du Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, en date du 04 octobre 2024, adoptant l'énoncé du 12ème programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour la période 2025-2030 ;
Vu la délibération n° 2024-77 du Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, en date du 19 décembre 2024, relative aux conditions générales d'attribution de versement des aides ;
Vu la délibération n° c_20250317_adm_020 du Conseil communautaire du 17 mars 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois, et notamment la compétence en matière d'assainissement (hors gestion des eaux pluviales urbaines) ;
Vu la délibération n° c_20250922_tran_102 du Conseil communautaire du 22 septembre 2025 portant approbation du contrat Eau et Climat – Bassin de l'Arve 2026-2027 ;
Vu la délibération n° c_20260302_fin_007 du Conseil communautaire du 02 mars 2026 modifiée portant adoption du budget primitif 2026 – Budget annexe Régie assainissement ;
Vu la délibération n° c_20260330_adm_012 du Conseil communautaire du 30 mars 2026 portant élection du Président de la Communauté de Communes du Genevois ;
Vu la délibération n° c_20260330_adm_016 du Conseil communautaire du 30 mars 2026 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président et au Bureau communautaire, et notamment solliciter toute aide financière auprès d'organismes publics ou privés pour des projets approuvés, et approuver les plans de financement correspondants (crédits prévus au budget), accepter et signer tous les documents afférents ;
Vu le dossier de demande de subvention, annexé à la présente décision ;

Considérant :

- Que la Communauté de Communes du Genevois exerce la compétence assainissement sur son territoire, gérée au sein de la Régie assainissement ;
- Que la Régie doit effectuer des investissements pour le renouvellement de ses installations ;
- Que l'étude diagnostic réseaux d'assainissement de 2012 a permis de constater de nombreux dysfonctionnements sur les ouvrages réseaux ;
- Que ces travaux doivent permettre de remédier à ces dysfonctionnements ;

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 074-247400690-20260928-DEC2026122-AU

- Que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'aides du Département de la Haute-Savoie et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, selon les modalités d'intervention du contrat Eau et Climat 2026-2027 et du 12ième programme d'action ;
- Que le plan de financement implique une aide financière de 50 % de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et de 30% du Département de la Haute-Savoie ;

DECIDE

Article 1 : de valider l'engagement de la Communauté de Communes du Genevois à mener à terme l'opération « travaux de réhabilitation des regards d'eaux usées sur les communes d'Archamps, Bossey, Collonges ».

Article 2 : de valider le montant des travaux à 1 242 521,50 € H.T., le plan de financement et les modalités financières de ce dernier.

Article 3 : de solliciter les aides du Département de la Haute-Savoie et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'opération mentionnée à l'article 1 de la présente décision.

Article 4 : de valider la réalisation de cette opération (études et travaux), comme détaillée dans le dossier de demande de subvention annexé à la présente décision, selon les principes de la Charte Qualité de l'Agence de l'Eau.

Article 5 : de demander auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Département de la Haute-Savoie l'autorisation de démarrage anticipé des travaux avant notification de la décision d'attribution de la subvention.

Article 6 : de rappeler que les crédits sont inscrits au budget annexe Régie assainissement – exercice 2026 – chapitre 310 : réseaux, gestion, patrimoine, renforcement, amélioration.

Article 7 : d'accomplir toutes les démarches et **de signer** tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Archamps, le 28 septembre 2026
Le Président, Florent BENOIT

Le Président certifie le caractère
exécutoire de cette décision :
- Télétransmise en Préfecture le 09/10/2026
- Publiée le 09/10/2026

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 074-247400690-20260928-DEC2026122-AU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU Genevois



REHABILITATION DES REGARDS D'EAUX USEES SUR LES COMMUNES D'ARCHAMPS, BOSSEY ET COLLONGES-SOUS-SALEVE

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTIONS

Août 2026
Réf : 25-0301
Version 3

Assistance Technique Ingénierie de l'Eau
(ATIE)
20, Impasse des Rainettes
74150 VALLIERES-SUR-FIER

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 074-247400690-20260928-DEC2026122-AU

Sommaire

1 CONTEXTE DU PROJET 3
1.1 CADRE DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIERE 3
1.2 OBJET DES TRAVAUX 3
1.3 SECTORISATION GEOGRAPHIQUE 3
2 PRESENTATION DU PROJET 4
2.1 TYPOLOGIE DES DEFAUTS PRINCIPAUX 4
2.2 ORGANISATION GENERALE 7
2.3 CONTRAINTES SPECIFIQUES 8
2.4 CONSISTANCE DES TRAVAUX 8
2.5 ESSAIS AVANT RECEPTION 9
2.6 RECOLEMENTS 10
3 COUTS ESTIMATIFS 10
3.1 COUTS DES TRAVAUX DE GENIE CIVIL 10
3.2 COUTS DES TRAVAUX DE REHABILITATION 10
3.3 FRAIS ANNEXES : CONTROLES AVANT RECEPTION 11
3.4 FRAIS ANNEXES : ETUDES ET DIVERS 11
3.5 SYNTHESE DU COUT D'OPERATION 11
4 PLANNING PREVISIONNEL DES TRAVAUX 11
5 ANNEXES 12

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 074-247400690-20260928-DEC2026122-AU

SYNTHESE DU DOSSIER

Le présent dossier concerne les travaux de réhabilitation des regards d'eaux usées sur les communes d'Archamps, Bossey et Collonges sous Salève.

Ces travaux vont permettre de réduire de nombreux dysfonctionnements constatés lors de l'étude diagnostique de 2012 : défauts d'étanchéité, mélanges d'eaux usées et d'eaux pluviales (regards mixtes), problèmes d'écoulement, inaccessibilité de certains ouvrages.

Les travaux sont répartis en deux marchés distincts et complémentaires qui seront réalisés en coordination selon les plannings des entreprises :

- **Génie civil : reprise, remplacement total ou création de regards ;**
- **Réhabilitation : utilisation de technique sans tranchée.**

Le coût global de l'opération a été estimé à **1 242 521,50 € HT.**

Il est envisagé de réaliser les travaux à partir du début du mois d'octobre 2026 sur une durée prévisionnelle de **12 mois**.

Le maître d'ouvrage est la **Communauté de Communes du Genevois**.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau **ATIE**, dont le siège se situe à Vallières-sur-Fier (74150).

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 074-247400690-20260928-DEC2026122-AU

1 CONTEXTE DU PROJET

1.1 Cadre de la demande d'aide financière

La présente opération est inscrite au contrat de territoire eau porté par la Communauté de Communes du Genevois avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, sous la fiche action POL-PLUV-3a. Elle contribue à la mise en œuvre du Programme de Mesures (PDM 2022-2027) du SDAGE Rhône-Méditerranée et est rattachée au Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT) du secteur.

Éléments d'identification de l'opération :

- Code fiche action : **POL-PLUV-3a**
- Rattachement réglementaire PDM 2022-2027 : **I-D-3-ASS0201-0231611**
- Libellé de l'action : Archamps, Collonges, Bossey : mise en conformité de 300 regards mixtes

1.2 Objet des travaux

La Communauté de Communes du Genevois a effectué une étude diagnostique des réseaux d'eaux usées sur les communes d'Archamps, Bossey et Collonges-sous-Salève. Cette étude réalisée en 2012 par le bureau Réalités Environnement a mis en évidence de fortes problématiques d'eaux claires parasites et de déversement des eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales, dus en grande partie à la présence de regards mixtes, de regards en mauvais état et non étanches.

Les travaux font donc suite au diagnostic réalisé en 2012 (actions O1-S1, 02-C1 à O2-C12) **et aux investigations menées par la CCG**. Ils ont pour objectifs :

- La suppression des déversements d'eaux usées vers les eaux pluviales et inversement (mise en conformité des regards mixtes) ;
- Le rétablissement des propriété physiques de regards anciens ;
- Le rétablissement ou l'amélioration des accès aux ouvrages.

L'étude réalisée par le bureau ATIE, maître d'œuvre de l'opération, a permis de retenir **un total de 201 regards.**

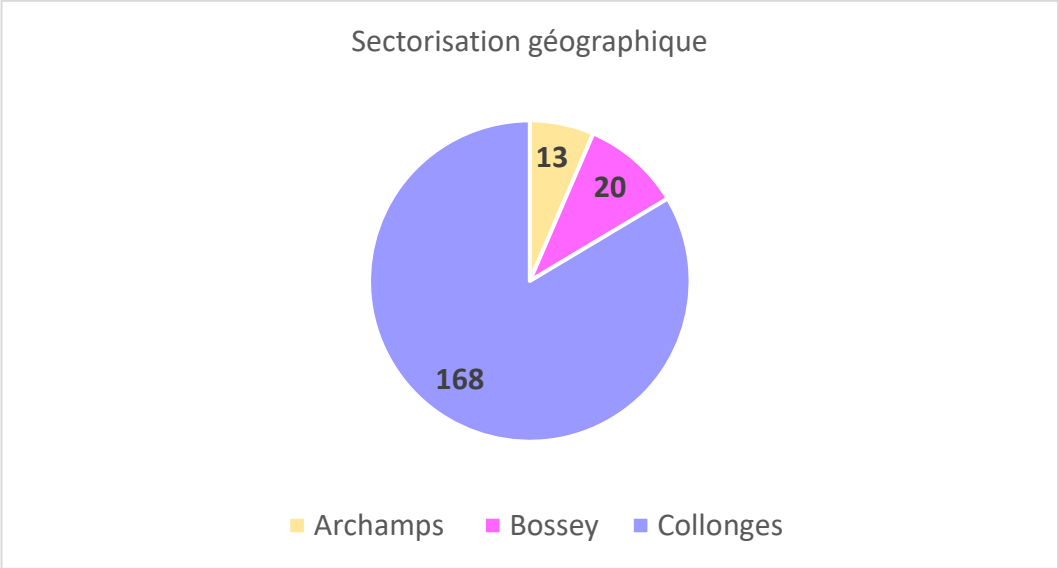
Les travaux seront réalisés dans le cadre de deux marchés complémentaires :

- Marché Génie Civil (impliquant des travaux de terrassement, de maçonnerie ou reprises spécifiques) – objet d'une consultation d'entreprises ;
- Marché Réhabilitation (impliquant des techniques sans tranchée) : marché à bons de commande de la CCG.

1.3 Sectorisation géographique

Les travaux se situent sur les communes d'Archamps, Bossey et Collonges-sous-Salève selon la réparation suivante, indiquant une majorité sur la commune de Collonges-sous-Salève :

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 074-247400690-20260928-DEC2026122-AU



2 PRESENTATION DU PROJET

2.1 Typologie des défauts principaux

2.1.1 Regards non étanches

Les regards de visite constituent, avec les branchements, des points sensibles d'intrusions d'eaux claires parasites. Le repérage réalisé dans le cadre du diagnostic a permis d'établir un état des lieux des regards inspectés. Les inspections nocturnes ainsi que les passages caméra, ont également permis de mettre en évidence certaines anomalies sur des regards non visités pendant le repérage.

Les prescriptions établies dans le cadre du projet, après nouvelle visite des ouvrages, prennent en compte l'état global du regard, la nature et l'état du collecteur, l'emplacement, les contraintes diverses d'accessibilité et de terrassement et la localisation des désordres (radier, cheminée, tête de regard – tampon).

Exemple de regard non étanche (n°930, commune de Collonges-sous-Salève) :

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 074-247400690-20260928-DEC2026122-AU



Les travaux concernent souvent les deux marchés notamment lorsqu'un défaut d'étanchéité réparable par l'intérieur est couplé au remplacement d'un tampon obsolète :

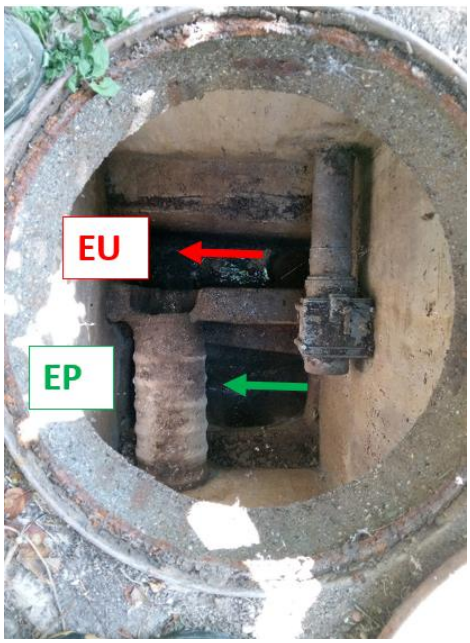
- Remplacement du tampon confié au marché Génie Civil ; puis :
- Etanchéification confiée au marché Réhabilitation.

Ainsi les deux marchés Génie Civil et Réhabilitation seront réalisés en coordination avec les deux entreprises.

2.1.2 Regards mixtes

Les regards mixtes sont des regards qui ont le même accès aux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales. Il existe un risque de mélange des eaux usées et eaux pluviales dans ces ouvrages, qui peut conduire à la pollution du milieu naturel par les eaux usées et à une surcharge des STEP par l'apport d'eaux pluviales.

Exemple de regard mixte (n°527, commune de Collonges-sous-Salève) :



Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 074-247400690-20260928-DEC2026122-AU

2.1.3 Défauts d'écoulement

Plusieurs regards concernés par le programme comportent des défauts de cunette (absence ou endommagé). Cela entraîne des dépôts et favorise le colmatage des collecteurs.

Les regards concernés sont généralement anciens et cumulent des défauts d'étanchéité en radier.

Exemple de regard avec défaut de cunette (n°51, commune de Collonges-sous-Salève) :



2.1.4 Défauts sur tampons

De nombreux regards sont équipés de tampons anciens et obsolètes. Ces tampons ne disposent généralement pas de joints ce qui favorisent l'intrusion d'eaux météoriques. Ils sont parfois lourds et sans charnière ce qui génère des difficultés et risques pour l'exploitation des ouvrages.

Exemple de regard avec tampon obsolète (n°981, commune de Collonges-sous-Salève) :



Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 074-247400690-20260928-DEC2026122-AU

2.1.5 Défauts d'accessibilité

Certains regards du réseau sont inaccessibles car ils sont sous enrobé, bloqués, enterrés ou difficilement accessibles. Ces regards doivent être dégagés afin d'améliorer la connaissance du réseau et de permettre l'exploitation des ouvrages.

Nota : la plupart des regards qui étaient sous enrobés ont été mis à la cote durant la phase projet par le service d'exploitation de la Communauté de Communes du Genevois.

Il en reste quelques-uns, ainsi que des regards situés à l'intérieur de haies, qui devront être dégagés par l'entreprise du marché Génie Civil.

2.2 Organisation générale

Voir plan en ***annexe 1.***

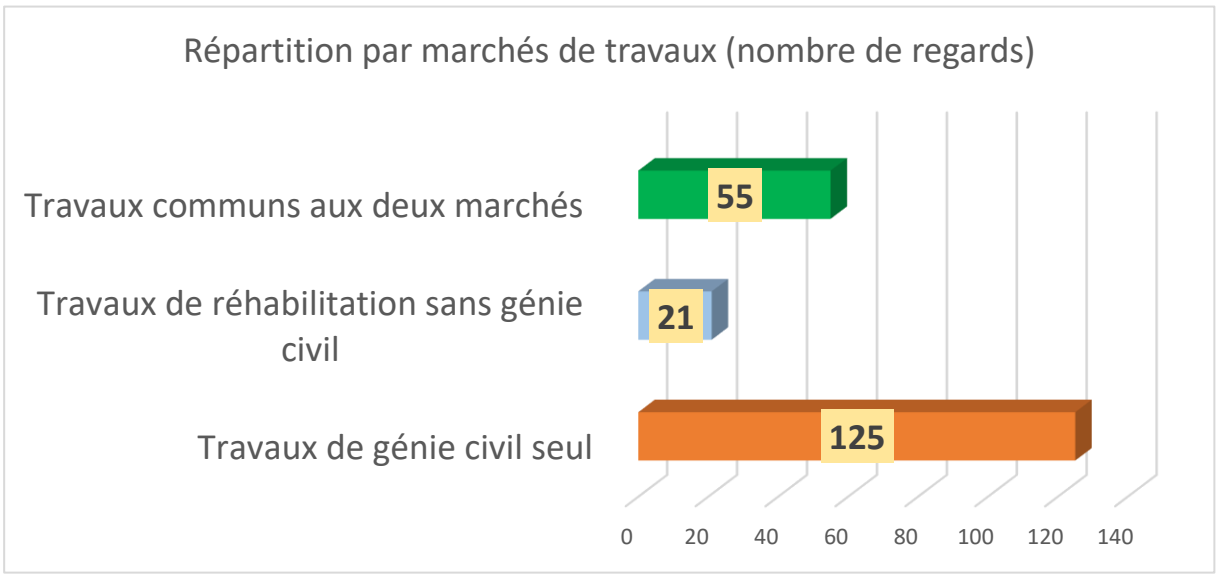
Le plan général constitué de 3 planches à l'échelle 1/2500 est commun aux deux marchés.

Pour le bon repérage un code de couleur a été attribué :

- **Couleur rouge : marché génie civil seul ;**
- **Couleur bleue : marché réhabilitation seul ;**
- **Couleur verte : travaux communs aux deux marchés.**

De plus le plan rappelle les défauts des ouvrages et mentionne certaines contraintes (travaux sur domaine privé, regard à localiser, accès complexe, présence de végétation, amiante identifié sur les collecteurs ou branchements).

La répartition des regards par marché est donnée ci-après :



Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 074-247400690-20260928-DEC2026122-AU

2.3 Contraintes spécifiques

Les contraintes suivantes ont été identifiées et prises en compte dans le chiffrage :

- **Opérations ponctuelles (organisation spécifique à prévoir) ;**
- **Coordination à prévoir entre les deux marchés génie civil et réhabilitation ;**
- **Travaux en milieu urbain (selon secteurs) ;**
- **Forte densité des réseaux enterrés existants (selon secteurs) ;**
- **Interventions ponctuelles en milieu privatif ;**
- **Profondeur importante pour certains regards à remplacer ou à créer ;**
- **Interventions sur ouvrages anciens.**

2.4 Consistance des travaux

2.4.1 Consistance générale

Les travaux comprennent :

- Etudes d'exécution ;
- Fournitures des demandes d'agréments au maître d'œuvre y compris analyses complètes des matériaux de remblaiement ;
- Etablissement et suivi du Schéma d'Organisation et de Suivi des Déchets (SOGED) ;
- Etablissement des DICT (génie civil) ;
- Etablissement d'un constat d'huissier avant travaux (uniquement pour les opérations relatives aux créations de nouveaux regards ou sur domaine privé) ;
- Tenue du journal de chantier ;
- Mise à jour du tableau de suivi d'avancement mis à disposition en fichier Excel partagé ;
- Installation de chantier conformément au marché et règlementation en vigueur ;
- Mise en œuvre de mesures de circulation et d'une signalisation adaptée ;
- Gestion des accès chantier, riverains, secours, services divers ;
- Gestion des relations avec les riverains et interlocuteurs du chantier ;
- Implantation des ouvrages projetés (génie civil) ;
- Marquage-piquetage des réseaux existants (génie civil) ;
- Travaux préparatoires : décapages, découpes d'enrobés, retrait de végétation, démolitions, traversées de murs, protection des murs existants et des avoisinants, dépose-repose de panneaux de signalisation et barrières ;
- Démolition partielle de réseaux à remplacer (génie civil) ;
- Terrassement et fouilles en terrain de toutes natures pour réalisation de réseaux d'eaux usées (génie civil);
- Epuisement des eaux souterraines conformément au CCTG travaux (génie civil) ;
- Gestion des effluents pendant travaux, avec ou sans pompage ;
- Fourniture et pose de réseaux d'eaux usées (génie civil) ;
- Reprise partielle de branchements d'eaux usées sur domaine public et privé (génie civil) ;
- Raccordement sur réseaux existant (génie civil);
- Intervention sur réseau en amiante ciment (génie civil);
- Nettoyage par hydrocurage de regards existants ;
- Réhabilitation par l'intérieur de regards existants (réhabilitation sans tranchée) ;

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 074-247400690-20260928-DEC2026122-AU

- Mise en décharge des déblais non réutilisés, excédents, et produits de démolition (génie civil) ;
- Remplacements de cadres et tampons existants avec mise à la cote ;
- Condamnation avec du béton des extrémités des tronçons abandonnés ;
- Remblaiements et réfections de tranchées selon coupes du marché (génie civil) ;
- Remises en état des terrains ;
- Etablissement des plans de récolement et du dossier des ouvrages exécutés.

2.4.2 Travaux de génie civil

Selon détail estimatif :

- ✓ Fourniture et pose de **60** regards de visite étanches en **béton DN1000**, permettant l'accès au réseau pour les maintenances courantes. Les regards sont équipés d'un dispositif de fermeture à rotules et à surface usinée de classe DN400. Ils sont marqués « eaux usées » ;
- ✓ Conversion de **15 regards mixtes** en regards d'eaux pluviales ;
- ✓ Fourniture et pose de canalisations gravitaires : **≈ 35 ml en polypropylène SN12 Ø200, ≈ 250 ml en PVC CR8 Ø200, ≈ 50 ml en PVC CR8 Ø250, ≈ 75 ml en PVC CR8 Ø300 ;**
- ✓ Fourniture et pose de canalisations gravitaires (branchements) : **≈ 10 ml en polypropylène SN12 Ø125, ≈ 10 ml en polypropylène SN12 Ø160, ≈ 45 ml en PVC CR8 Ø125, ≈ 60 ml en PVC CR8 Ø160 ;**
- ✓ Condamnation avec du béton des extrémités des tronçons abandonnés ;
- ✓ Remplacement de cadre et tampon avec mise à la cote : **120 unités.**

2.4.3 Travaux de réhabilitation

Selon détail estimatif :

- ✓ Réhabilitation par l'intérieur de **11** regards béton diamètre DN600 à 1 000, profondeur P≤ 1.50 m ;
- ✓ Réhabilitation par l'intérieur de **50** regards béton diamètre DN600 à 1 000, profondeur 1.50 m < P ≤ 2.50 m ;
- ✓ Réhabilitation par l'intérieur de **15** regards béton diamètre DN600 à 1 000, profondeur P> 2.50 m.

Soit un total de 76 regards.

2.5 Essais avant réception

Les essais comprendront :

- Les tests de compactage ;
- Les inspections télévisées ;
- Les essais d'étanchéité des regards.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 074-247400690-20260928-DEC2026122-AU

2.6 Récolements

Les plans de récolement seront conformes à la nomenclature définie par la Régie Départementale des Données 74 et au SIG de la collectivité (EDIGEO). Ils seront réalisés par l'entreprise en charge des travaux, et intégrés au marché.

2.7 Charte qualité nationale des réseaux d'assainissement

La Communauté de Communes du Genevois, maître d'ouvrage, s'engage à respecter les principes de la charte Qualité nationale pour les travaux de création, reconstruction et réhabilitation des réseaux d'assainissement tout au long de l'opération, depuis les études jusqu'à la réception des ouvrages, et à tenir à disposition des subventionneurs les pièces justificatives correspondantes, notamment lors de contrôles.

3 COUTS ESTIMATIFS

3.1 Coûts des travaux de génie civil

Voir détails quantitatifs et estimatifs en ***annexe 2.***

Secteur	*Travaux de génie civil*	*Coût des travaux HT*
Archamps Bossey Collonges / Salève	*Pose de **60** regards sur collecteur existant* *Mise en conformité de **15** regards mixtes* *Remplacement de **120** cadres et tampons*	**927 671,00 €**
TOTAL		**927 671,00 €**

3.2 Coûts des travaux de réhabilitation

Voir détails quantitatifs et estimatifs en ***annexe 2.***

Secteur	*Travaux de réhabilitation*	*Coût des travaux HT*
Archamps Bossey Collonges / Salève	*Réhabilitation de **76** regards Ø600 à 1 000*	**157 788,00 €**
TOTAL		**157 788,00 €**

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 074-247400690-20260928-DEC2026122-AU

Le montant total des deux marchés est estimé à **1 085 459.00 € H.T.**

3.3 Frais annexes : Contrôles avant réception

Il est prévu la réalisation de tests de compactages sur les tranchées, d'inspections télévisées sur les nouveaux tronçons et raccordements et d'essais d'étanchéité sur les nouveaux regards. Ces derniers seront réalisés par un organisme certifié COFRAC dans le cadre du marché à bons de commandes de la Communauté de Communes du Genevois.

Le détail estimatif est joint en ***annexe 3.***

Le montant total des contrôles est estimé à **19 161.00 € HT.**

3.4 Frais annexes : Etudes et divers

- Maîtrise d'œuvre : **23 945 € HT**
- Publication marché : **1 000 € HT**

Le montant total des études et divers est estimé à **24 945.00 € HT.**

3.5 Synthèse du coût d'opération

Le tableau ci-après indique le montant total de l'opération :

Montant travaux	1 085 459.00 €
Montant études, divers	24 945.00 €
Montant Contrôles	19 161.00 €
Total opération	**1 129 565.00 €**
Imprévus (10%)	112 956.50 €
Total opération majoré	**1 242 521.50 €**

Le montant total de l'opération incluant les imprévus s'établit à **1 242 521.50 € HT.**

4 PLANNING PREVISIONNEL DES TRAVAUX

Il est prévu de réaliser les travaux à partir du mois d'**octobre 2026** (démarrage de la période de préparation).

La durée totale du chantier est estimée à **12 mois**.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 074-247400690-20260928-DEC2026122-AU

5 ANNEXES

Annexe 1 : Plan général des travaux

- Annexe 1A : Planche 1 : secteur Nord
- Annexe 1B : Planche 2 : secteur Sud
- Annexe 1C : Planche 3 : secteur Ouest

Annexe 2B : Détail estimatif des travaux de réhabilitation

Annexe 3 : Détail estimatif des contrôles

Envoyé en préfecture le 09/10/2025
Reçu en préfecture le 09/10/2025
Publié le 09/10/2025
ID : 074-247400680-20250909-DE120250122-AU

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **Genevois**

MAITRE D'OUVRAGE :
Communauté de Communes du Genevois
38, rue Georges de Mestral
74160 ARCHAMPS
Tél : 04 50 95 92 60

MAITRE D'OEUVRE :
ATIE
20, Impasse des Rainettes
74150 VALLIERES-SUR-FIER
Tél : 07 82 47 34 96

TRAVAUX DE REHABILITATION DES REGARDS D'ASSAINISSEMENT ARCHAMPS - BOSSEY - COLLONGES SOUS SALEVE

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

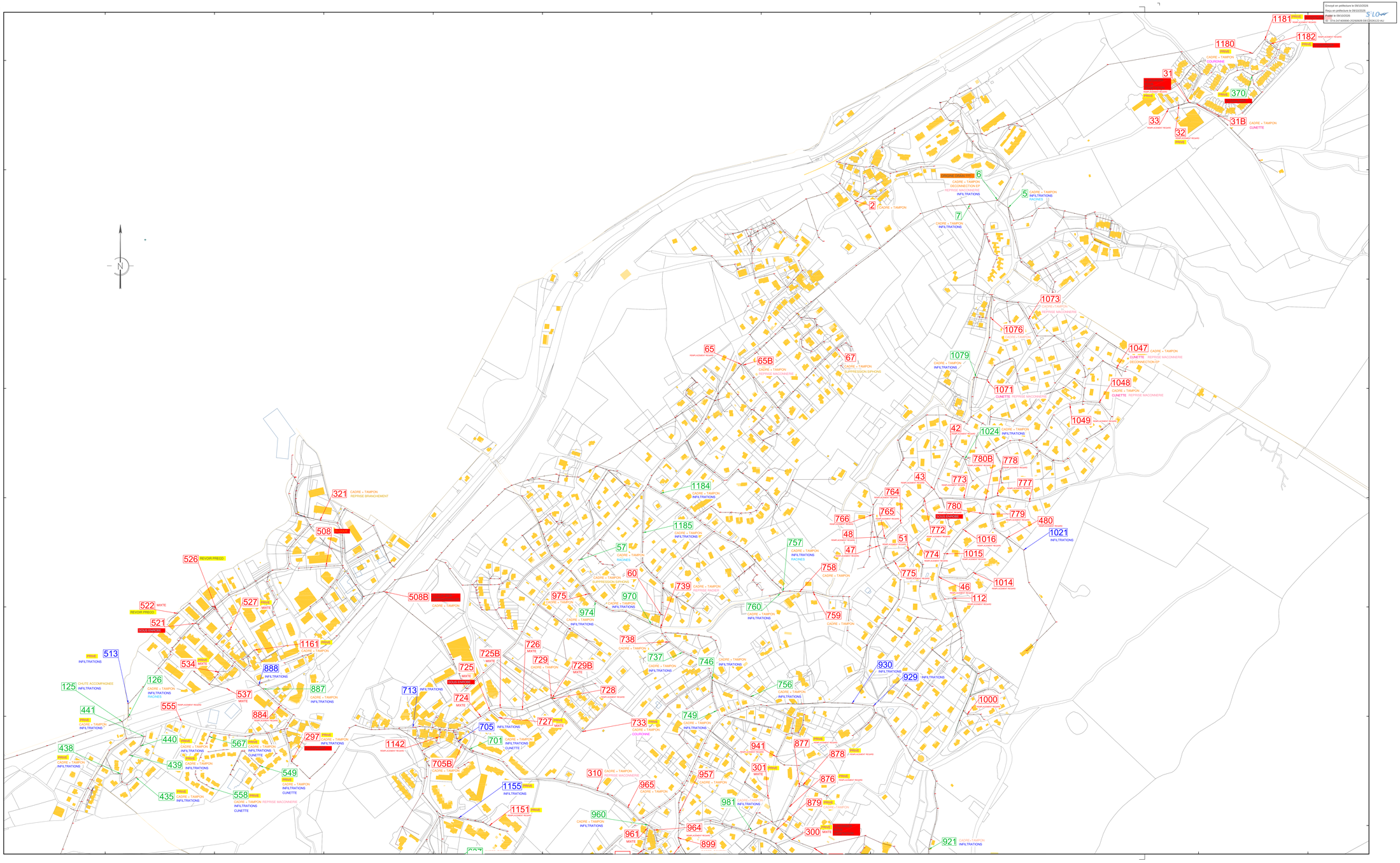
PLAN GENERAL - SECTEUR NORD

LEGENDE

EAUX USEES
- COLLECTEUR GRAVITAIRE EXISTANT
- REGARD DE VISITE
- BOITE DE BRANCHEMENT

- 2285 TRAVAUX GENIE CIVIL
- 2286 TRAVAUX MARCHE A BONS DE COMMANDE TST
- 2288 TRAVAUX COMMUNS AUX DEUX MARCHES

25-0301	C.BRICHET	74	09/06/26	1/2500	1.0
Référence Dossier	Emetteur	Département	Date	Echelle	Indice



Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 074-247400690-20260928-DEC20261222-AU

MAITRE D'OUVRAGE :
Communauté de Communes du Genevois
38, rue Georges de Mestral
74160 ARCHAMPS
Tél : 04 50 95 92 60

MAITRE D'OEUVRE :
ATIE
20, Impasse des Rainettes
74150 VALLIERES-SUR-FIER
Tél : 07 82 47 34 96

TRAVAUX DE REHABILITATION DES REGARDS D'ASSAINISSEMENT
ARCHAMPS - BOSSEY - COLLONGES SOUS SALEVE

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

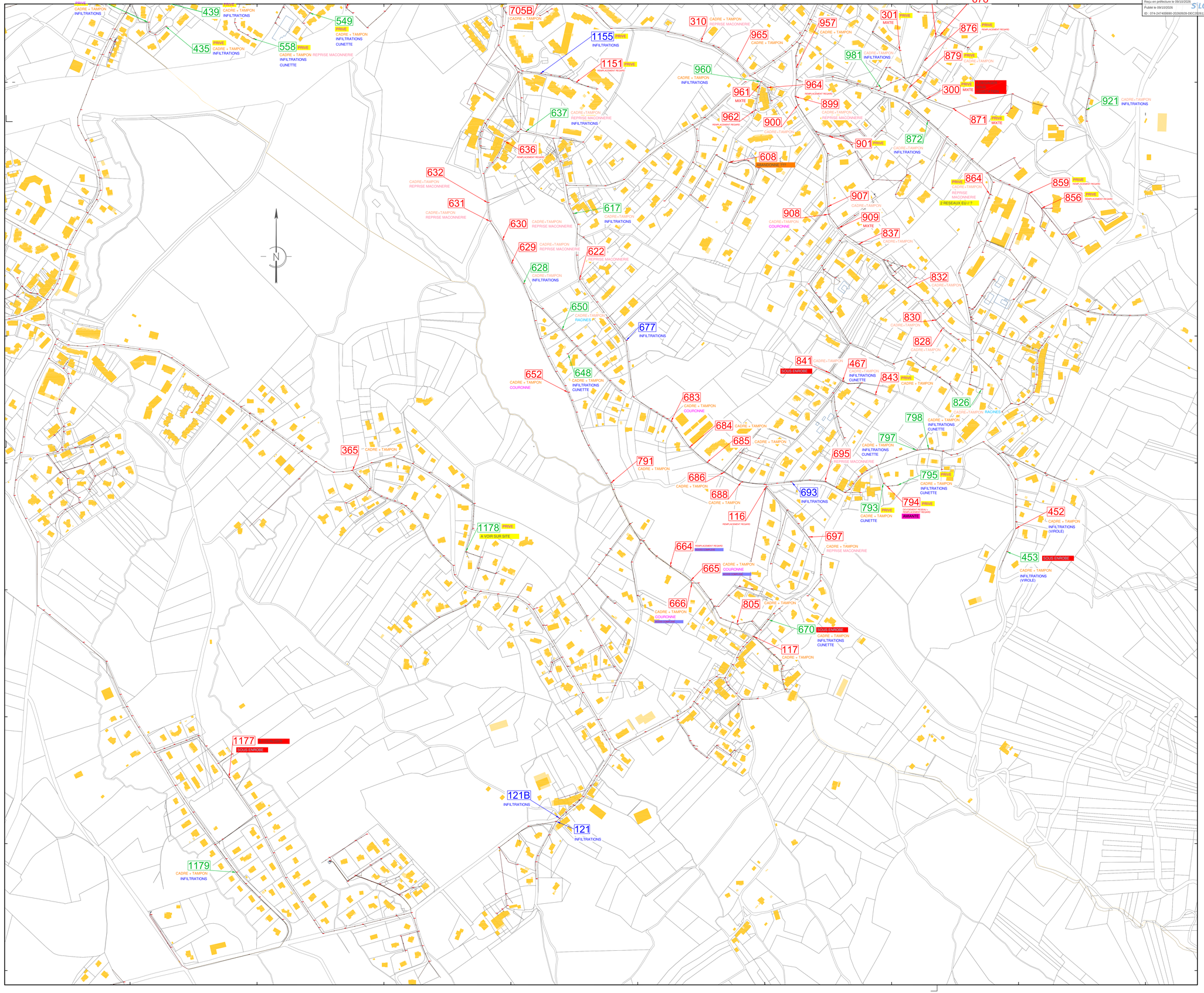
PLAN GENERAL - SECTEUR SUD

LEGENDE

EAUX USEES
- COLLECTEUR GRAVITAIRE EXISTANT
- REGARD DE VISITE
- BOITE DE BRANCHEMENT

- 2285 TRAVAUX GENIE CIVIL
- 2285 TRAVAUX MARCHE A BONS DE COMMANDE TST
- 2285 TRAVAUX COMMUNS AUX DEUX MARCHES

25-0301	C.BRICHET	74	09/06/26	1/2500	1.0
Référence Dossier	Emetteur	Département	Date	Echelle	Indice



Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 074-247400690-20260928-DEC2026122-AU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU Genevois

MAITRE D'OUVRAGE :

Communauté de Communes du Genevois
38, rue Georges de Mestral
74160 ARCHAMPS
Tél : 04 50 95 92 60

MAITRE D'OEUVRE :

ATIE
20, Impasse des Rainettes
74150 VALLIERES-SUR-FIER
Tél : 07 82 47 34 96

TRAVAUX DE REHABILITATION DES REGARDS D'ASSAINISSEMENT ARCHAMPS - BOSSEY - COLLONGES SOUS SALEVE

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

PLAN GENERAL - SECTEUR OUEST

LEGENDE

EAUX USEES
- COLLECTEUR GRAVITAIRE EXISTANT
- REGARD DE VISITE
- BOITE DE BRANCHEMENT

2285 TRAVAUX GENIE CIVIL
2285 TRAVAUX MARCHE A BONS DE COMMANDE TST
2285 TRAVAUX COMMUNS AUX DEUX MARCHES

25-0301	C.BRICHET	74	09/06/26	1/2500	1.0
Référence Dossier	Emetteur	Département	Date	Echelle	Indice



Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 074-247400690-20260928-DEC2026122-AU

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS - REHABILITATION REGARDS ARCHAMPS BOSSEY COLLONGES SOUS SALEVE - TRAVAUX GENIE CIVIL			ESTIMATION PROJET		
N° des Prix	**DESIGNATION DES OUVRAGES**	**UNITE**	**QUANTITE**	**PRIX**	**MONTANT**
	1- TERRASSEMENTS, MACONNERIE, REGARDS				-
1	**INSTALLATION DE CHANTIER** Ce prix rémunère : les frais d'installation de chantier, aménagement des bureaux de chantier et des aires de stockage, ainsi que des accès chantiers, frais liés à la mise en place des mesures de sécurité et de protection de la santé selon les modalités définies par le maître d'ouvrage. Elle comprend aussi la mise en place des panneaux liés à la signalisation du chantier et diverses démarches administratives. L'entreprise se chargera également d'approuver le plan d'exécution et de réaliser un plan minute précis lors de l'achèvement des travaux. *- Le forfait :*				
	01 - Le forfait :	fft	1	*35 000,00 €*	35 000,00 €
2	**INSTALLATION DE CHANTIER TRAVAUX AMIANTES** Ce prix rémunère la plus value au prix 1 pour les frais d'installation de chantier pour travaux sur réseaux amiantés. Cette installation de chantier et les EPI devront permettre de respecter la sous section 4 du décret 2012-639 relatif aux risques d'exposition à l'amiante. *- Le forfait :*	fft	6	*4 417,50 €*	26 505,00 €
3	**CONSTAT D'HUISSIER** Ce prix rémunère la réalisation d'un constat d'huissier sur l'ensemble des zones de pose des nouveaux regards (60 unités) et collecteurs, y compris fourniture du rapport en 1 exemplaire *- Le forfait :*				
	01 - Le forfait	fft	1	*12 000,00 €*	12 000,00 €
4	**MARQUAGE PIQUETAGE** Ce prix rémunère : - le marquage piquetage réalisé d'après les réponses des DICT ou à partir des investigations complémentaires si elles existent. Durant la totalité des travaux, l'entrepris exécutant les travaux a obligation de préserver le bon état du marquage piquetage ainsi mis en place.Le procès verbal sera réalisé par l'entreprise en présence du maître d'ouvrage et des exploitants. - Le ml :	ml	4112	*1,70 €*	6 990,40 €
5	**PLAN D'EXECUTION** Ce prix rémunère l'établissement d'un plan d'exécution en 1 exemplaire papier + format dwg, conformément à nos prescriptions techniques - L'unité				
	02 - pour un projet en eaux usées "suppression de regard mixte"	u	16	*500,00 €*	8 000,00 €
6	**DOSSIERS RECOLEMENT INFORMATIQUE** Ce prix comprend la fourniture d'un plan de récolement au format dwg et 2 exemplaires papier, ainsi qu'au format SHP pour mise en conformité avec le SIG de la CCG, conformément à nos prescriptions techniques				
	01 - L'unité pour frais fixes par antennes non contigües et distantes de plus de 300 ml, y compris rattachement GPS et fermeture. Ce prix ne s'applique pas pour les branchements isolés."	U	8	*900,00 €*	7 200,00 €
	02 - Le mètre linéaire pour levé et repérage de canalisation principale ou branchement simple ou muliple, implantation et indications sur nature des tuyaux, y compris regards.	ml	514	*2,75 €*	1 413,50 €
	04 - L'unité pour schéma détaillé d'ouvrages, chambre de vannes, y compris croquis des repérages des appareils de robinetterie et de fontainerie, des branchements, et points singuliers du réseau.	U	175	*73,00 €*	12 775,00 €
	05 - Le mètre linéaire pour Plus-Value au prix 6,01 pour mise en conformité avec SIG de la collectivité, format SHP ou autre , sur fonds RGD 74 selon charte en vigueur.	ml	514	*2,00 €*	1 028,00 €
7	**TRANCHEE COUVERTURE 1 M** *Ce prix comprend* les tranchées pour pose de canalisations en terrain de toute nature, y compris pompage jusqu'à 50 m3/heure, avec évacuation des matériaux en excédent, dans une décharge mise à disposition par le maître d'ouvrage, susceptible d'être exécuté avec engins mécaniques, la hauteur de couverture au-dessus de la génératrice supérieure du fût de la canalisation ne devant pas être supérieure à 1 mètre, la longueur étant mesurée selon l'axe de la tranchée. *- Le mètre linéaire :*				
	02 - pour canalisation au-dessus de 125 mm jusqu'à 250 mm	ml	442	***33,80 €***	14 939,60 €
	03 - pour canalisation au-dessus de 250 mm jusqu'à 400 mm	ml	72	***37,00 €***	2 664,00 €
8	**P.V. SURPROFONDEUR DE TRANCHEE (de 1 à 3m)** *Ce prix rémunère* les plus-values sur les prix de l'article 7 pour couverture supérieure à 1 mètre, et ne dépassant pas 3.00 m *- Le décimètre de surprofondeur par mètre :*				
	02 - pour canalisation au-dessus de 125 mm jusqu'à 250 mm	dm	2667	***3,65 €***	9 734,55 €
	03 - pour canalisation au-dessus de 250 mm jusqu'à 400 mm	dm	516	***4,10 €***	2 115,60 €
9	**P.V. SURPROFONDEUR DE TRANCHEE AU DELA DE 3m** *Ce prix rémunère* les plus-values sur les prix de l'article 7 à partir de 3m comprenant toutes sujétions de largeur. *- Le décimètre de surprofondeur par mètre :*				
	02 - pour canalisation au-dessus de 125 mm jusqu'à 250 mm	dm	26	***4,45 €***	115,70 €
	03 - pour canalisation au-dessus de 250 mm jusqu'à 400 mm	dm	49	***5,47 €***	268,03 €
11	**P.V. TRANCHEE AU BRH** Ce prix rémunère les plus-values sur les prix unitaires des articles 7 à 9 pour ouverture de tranchée en terrains difficiles (rocher ou molasse) ne pouvant être exécutée qu'au BRH ou à la trancheuse par suite de l'impossibilité technique de l'emploi de l'explosif dûment constatée par le Maître d'ouvrage. *- Le mètre cube en place :*	m³	73	***96,90 €***	7 073,70 €
12	**P.V. TRANCHEE A LA MAIN** Ce prix rémunère les plus-values sur les prix unitaires des articles 7 à 9 pour ouverture manuelle de tranchée par suite de l'impossibilité technique de l'emploi d'engins mécaniques dûment constatée par le Maître d'ouvrage. *- Le mètre cube en place :*	m³	20	***108,30 €***	2 166,00 €
13	**DEMOLITION DE CHAUSSEES** *Ce prix rémunère* la démolition de chaussées réalisées en grave bitume, grave émulsion, grave ciment, béton bitumineux, et enduit superficiel. Ce prix intègre l'évacuation des déblais dans une décharge non fournie par le Maître d'ouvrage. *- Le décimètre d'épaisseur par mètre carré :*	dm	1030	***2,30 €***	2 369,00 €

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 074-247400690-20260928-DEC2026122-AU

14	**DECHARGE AUTORISEE** *Ce prix rémunère :* La plus-value pour décharge autorisée non fournie par le maître d'ouvrage. Ce prix rémunère la plus-value sur les prix 7 à 9 pour une décharge autorisée recherchée par l'entreprise, sur présentation de justificatifs. *- Le mètre cube en place*	m³	1327	***17,10 €***	22 691,70 €
17	**DEBROUSSAILLEMENT** *Ce prix rémunère :* les travaux de débroussaillement avant ouverture d'une tranchée, exclusivement sur autorisation du Maître d'Oeuvre, y compris nettoyage, évacuation et mise en dépôt en un lieu agréé par le Maître d'ouvrage des produits résultant de cette opération *- Le mètre carré :*	m²	400	***1,60 €***	640,00 €
19	**BLINDAGE CAGE METALLIQUE** *Ce prix rémunère :* le blindage des parois de fouille toutes profondeurs, y compris sujétions de retrait selon guide SETRA avant remblaiement et compactage, et y compris sur largeur éventuelle de tranchée pour mise en place du blindage. *- Le mètre linéaire :*				
	01 - cage métallique de protection pour canalisation DN < ou = à 400	ml	400	***20,60 €***	8 240,00 €
20	**BLINDAGE COULISSANT** *Ce prix rémunère :* le blindage continu jointif en panneaux amovibles coulissant, agencés en place des parois de fouille, y compris sujétions de retrait selon guide SETRA avant remblaiement et compactage, et y compris sur largeur éventuelle de tranchée pour mise en place du blindage. *- Le mètre carré de terre soutenu :*	m²	75	***24,50 €***	1 837,50 €
21	**P.V. REMBLAIEMENT TRANCHEE** *Ce prix rémunère :* les plus-values pour remblaiement de tranchée avec compactage méthodique sans apport de matériaux y compris toutes sujetions. Cette prestation devra obtenir l'accord du maitre d'ouvrage au préalable. ce prix s'applique pour le matériau extrait réutilisé. *- Le mètre cube théorique :*	m³	189	**10,30 €**	1 946,70 €
22	**REMISE EN ETAT DES TERRAINS** Ce prix rémunère, sur ordre du Maître d'ouvrage, le décapage de la terre végétale sur 0,30 m, le stockage en cordon ou en tas, la remise en place après travaux, y compris épierrage, hersage et nivellement après stabilisation du sol. Les surfaces de remise en état des terrains traversés sont définies par le maître d'ouvrage au niveau de l'élaboration du devis estimatif. Elles intègrent la zone de passage de la conduite et la zone d'occupation temporaire en fonction de la profondeur et de la nature du terrain. *Le mètre carré :*	m²	1650	***4,60 €***	7 590,00 €
23	**ENGAZONNEMENT** Ce prix rémunère l'engazonnement des terrains, y compris hersage, roulage, épierrage minutieux. Les surfaces de remise en état des terres agricoles traversées et de l'engazonnement sont définies par le maître d'ouvrage au niveau de l'élaboration du devis estimatif. Elle intègre l'emprise des travaux et le passage de la canalisation. *Le mètre carré*	m²	1650	***2,30 €***	3 795,00 €
24	**MATERIAUX DE REMPLACEMENT EN TRANCHEE** Ce prix rémunère la fourniture et mise en place de matériaux de remplacement en tranchée, y compris transport, compactage selon guide SETRA. *Le mètre cube mesuré à la largeur de la fouille :*				
	3- grave non traité (G.N.T.) 0/63	m³	785	**37,70 €**	29 594,50 €
	7- gravette roulée 4/12	m³	337	**46,80 €**	15 771,60 €
	8- matériaux recyclés 0/60	m³	5	**34,20 €**	171,00 €
25	**P.V. POUR PRESENCE DE CABLES OU CONDUITES** Ce prix rémunère les plus-values pour sujétions particulières dues à la présence de câbles ou conduites d'eau, de gaz, etc. rencontrées en fouille ou situées à moins de 0.30 m du bord théorique de la tranchée, y compris soutènement de la conduite longée, confortation et reconstitution des signalisations existantes quel que soit le nombre de câbles ou conduites, y compris les difficultés de terrassement *Le mètre linéaire de tranchée*	ml	514	***4,10 €***	2 107,40 €
26	**P.V. POUR CROISEMENT DE RESEAU** Ce prix rémunère les plus-values pour sujétions particulières dues aux croisements de câbles, égouts, canalisations, aqueducs ou autres ouvrages rencontrés dans la fouille, y compris recherches et sondages, soutènement, confortation et réparation, reconstitution des signalisations éventuelles, y compris les diffcultés de terrassement, et le terrassement manuel. En cas de canalisations groupées, un seul croisement sera comptabilisé. *L'unité*				
	1- pour un ouvrage public type EU-AEP(< 200 mm)-EP(< 300 mm)	u	60	***62,70 €***	3 762,00 €
	2- pour un ouvrage public type AEP(> 201 mm)-EP(> 301 mm)	u	15	***74,10 €***	1 111,50 €
	3- pour rencontre d'un branchement particulier AEP, TELECOM, GAZ, EDF, TDF et produits pétroliers	u	60	***62,70 €***	3 762,00 €
27	**PREDECOUPAGE REVETEMENTS DE CHAUSSEE ET TROTTOIRS** Ce prix rémunère le pré découpage, sur toute leur épaisseur, de revêtements de chaussées ou de trottoirs, réalisé, sur prescription exclusive du Maître d'Oeuvre, soit à la scie à béton, soit à la bêche pneumatique, toutes sujétions de mise en oeuvre et de réalisation comprises. *Le mètre linéaire :*				
	1- prédécoupage de revêtement jusqu'à 0.20 m d'épaisseur	ml	544	***10,90 €***	5 929,60 €
28	**COUCHE DE FONDATION DE CHAUSSEE** *Ce prix rémunère :* la fourniture, transport, mise en oeuvre, régalage, réglage et compactage selon guide SETRA, de graves naturelles O/D pour constitution de couches de fondation de chaussées, trottoirs, accès, stationnements, accotements, etc... Ce prix s'applique aussi bien en travaux de chaussée qu'en réfection de tranchée y compris toutes sujétions d'exécution et notamment le décapage et l'évacuation éventuelle de la réfection provisoire de tranchée, dans une décharge mise à disposition par le Maître d'ouvrage. *- Le mètre cube en place :*				
	02 - grave naturelle ou concassé 0 / 63 (D < 63 mm)	m³	206	***43,40 €***	8 940,40 €
29	**COUCHE DE BASE CHAUSSEE** Ce prix rémunère la fourniture, transport, mise en oeuvre, réglage, réglage et compactage selon guide SETRA, de grave concassée 0/20 ou 0/31.5. (de courbe granulométrie située à l'intérieur du fuseau type).				
	1- le mètre cube en place, en grave concassée 0/20 ou 0/31,5	m³	103	***55,90 €***	5 757,70 €

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 074-247400690-20260928-DEC2026122-AU

30	**COUCHE DE ROULEMENT** Ce prix rémunère au mètre carré, la réalisation d'une couche de roulement pour les réfections de tranchée, y compris toutes sujétions d'exécution et notamment le décapage et l'évacuation éventuels de la réfection provisoire de tranchées.				
	2- La tonne de béton bitumineux de granulomètrie 0/10, Y compris la fourniture, le transport, la mise en oeuvre, régalage, réglage et le compactage. Ce prix s'applique pour une mise en place à la main.	T	248	***200,70 €***	49 773,60 €
31	**COLLAGE DE LEVRE DE CHAUSSEE** Ce prix rémunère le collage de lèvres de tranchée après reconstitution du corps de chaussée exécuté à la main par badigeonnage de flanc de bande à l'émulsion élastomère. *Le mètre linéaire :*	ml	544	***1,60 €***	870,40 €
32	**DEMONTAGE ET REEMPLOI DE PAVES, BORDURES ET DE CANIVEAUX EN PAVES** Ce prix rémunère le démontage, mise en dépôt provisoire et réfection définitive avec réemploi, y compris toutes fournitures, toutes sujétions de mise en oeuvre et de réalisation comprises .				
	1- le mètre carré de chaussées ou trottoirs pavés	m²	20	***85,50 €***	1 710,00 €
	2- le mètre linéaire de bordures	ml	20	***47,90 €***	958,00 €
34	**DEPOSE ET REPOSE DE CLOTURE** *Ce prix rémunère :* la dépose et pose de clôture sans récupération, comprend fourniture et pose de clôture de 2,0 m de hauteur utile posée sur piquets métalliques d'une hauteur utile de 2,00 m espacés de 2 m, y compris préparation du terrain, alignement des supports, renforcement aux angles et toutes sujétions de fourniture, transport et main d'oeuvre. *- Le mètre linéaire :*	ml	10	***29,70 €***	297,00 €
35	**SONDAGES** Ce prix rémunère l'exécution de sondages particuliers à la pelle mécanique ou à la main, préalablement à l'exécution d'autres travaux, exclusivement sur autorisation du Maître d'ouvrage. *L'unité*				
	1- pour un sondage < à 2m de profondeur	u	10	***250,00 €***	2 500,00 €
	2- pour un sondage > à 2m de profondeur	u	5	***310,00 €***	1 550,00 €
36	**SIGNALISATION PAR FEUX CIRCULATION ALTERNEE** Ce prix rémunère la signalisation routière par feux tricolores pour circulation alternée, conformément à la législation en vigueur.				
	1- le forfait de base et 1ère journée	fft	117	***319,20 €***	37 346,40 €
	2- la journée supplémentaire	j	81	***49,10 €***	3 977,10 €
37	**SIGNALISATION ROUTIERE MANUELLE** Ce prix rémunère la signalisation routière manuelle pour circulation alternée sur ordre du Maître d'oeuvre. *La journée*	j	7	***427,50 €***	2 992,50 €
41	**CAMION EXCAVATRICE** Ce prix rémunère la mise à disposition du matériel cité, y compris son chauffeur et le déplacement de l'engin sur le site concerné *La demi-journée*	1/2j	37,00	***1 160,00 €***	42 920,00 €
44	**REGARD ETANCHE PROFONDEUR 1,50 m** Ce prix remunère la fourniture et pose de regards étanches préfabriqués ou coulés en place, conformes à l'annexe 1 du Fascicule 70. Y compris terrassements, sans échelons, multidirectionnels ou non, éléments verticaux à jonction souple, manchons de scellement dalle de couverture mais non compris le dispositif de fermeture. *L'unité*				
	2- pour un ouvrage de 1000 mm de diamètre.	u	60	***741,00 €***	44 460,00 €
45	**P.V. POUR SURPROFONDEUR DE REGARD** Ce prix rémunère les plus values sur les prix 42 à 44 pour augmentation de profondeur des regards au delà de 1,50 m. *Le décimètre de surprofondeur par mètre*				
	2- pour un ouvrage de 1000 mm de diamètre.	dm	213	***53,60 €***	11 416,80 €
47	**DISPOSITIF DE FERMETURE POUR NOUVEAU REGARD SUR COLLECTEUR** Ce prix rémunère la fourniture et la pose d'un dispositif de fermeture de regard, en fonte, fabriqué selon la norme EN124 et certifié par l'AFNOR ou bureau équivalent, d'ouverture utile DN 600 mm minimum à cadre circulaire et estampillé de l'intitulé de la collectivité avec la mention eaux usées ou eau potable. *L'unité*				
	2- Classe D400, ouverture utile DN 600 mm minimum, en fonte pleine, poids minimum 85 kg, à cadre circulaire de hauteur minimum 95 mm, contact sur faces d'appui usinées ou à joint, non solidaire du cadre ou articulé (type RL85-2, PAMREX)	u	60	***279,30 €***	16 758,00 €
49	**BETON DE REMPLISSAGE DOSE A 200 KG TYPE B16** Ce prix rémunère au mètre cube, la fourniture et la mise en oeuvre de béton de valeur caractéristique de la résistance à la compression à vingt huit jours au moins égale à 16MPa, dosé à 200 kg de ciment par mètre cube au minimum. *Le mètre cube*	m³	10	***157,40 €***	1 574,00 €
51	**GRILLAGE AVERTISSEUR** Ce prix rémunère la fourniture et mise en place d'un grillage avertisseur plastique avec fil métallique. *Le mètre linéaire*	ml	514	***1,15 €***	591,10 €
52	**RACCORDEMENT SUR CONDUITE EXISTANTE EN EAUX USEES** Ce prix rémunère le raccordement sur conduite existante **de toute nature** sous le contrôle du Maître d'ouvrage comprenant ; le dégagement et le soutènement de la conduite en place, le démontage des joints, les coupes nécessaires **mais non compris les pièces de raccord nécessaires** *L'unité*				
	2- pour un diamètre nominal de conduite existance > 125 mm mais < ou = à 250 mm	u	120	***456,00 €***	54 720,00 €
	3 - pour un diamètre nominal de conduite existante > 250 mm	u	28	***684,00 €***	19 152,00 €
57	**DRAIN PVC** Ce prix rémunère la fourniture et pose de canalisations de drainage en PVC annelé à cunette plate, type routier ou sans cunette type agricole, non compris les matériaux d'enrobage. Le mètre linéaire				
	1- pour un diamètre nominal de 90, 100 ou 110 mm	ml	20	***8,10 €***	162,00 €
59	**DERIVATION DES EFFLUENTS** Ce prix rémunère la dérivation des eaux usées, y compris transport, mise en place, location du matériel, obturation, fourniture et mise en place de la conduite de refoulement ou by pass, d'un dispositif de comptage horaire, gardiennage, énergie, .. *L'heure*	h	528	***285,00 €***	150 480,00 €
60	**EPUISEMENTS EAUX SOUTERRAINES** Ce prix rémunère l'épuisement des eaux souterraines d'un débit continu supérieur à 50 m3/heure y compris transport, mise en place, location du matériel, confection du puisard et des drains, fourniture et mise en place de la conduite de refoulement, d'un dispositif de comptage horaire, gardiennage, énergie, .. *L'heure*				
	1- pour un débit horaire de 51 à 100 m3/h	h	20	***14,90 €***	298,00 €

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 074-247400690-20260928-DEC2026122-AU

61	**MISE A NIVEAU DE TAMPONS SANS REMPLACEMENT OU FOURNI PAR MOA** Ce prix comprend la réhausse du cadre et du tampon existant. L'entreprise procédera à la découpe de l'enrobé, et toutes suggestions pour la mise à la côte, et scellement. *Le forfait*				
	1- Scellement avec mortier ou micro mortier à retrait compensé ou hors voirie pour 1 tampon	fft / tampon	2	**467,40 €**	934,80 €
62	**MISE A NIVEAU DE TAMPONS AVEC REMPLACEMENT** Ce prix comprend la réhausse du cadre et du tampon,avec la fourniture et pose du cadre et tampons, y compris la découpe de l'enrobé, la préparation de l'installation, l'évacuation des déchets, la mise en place et le scellement. Ce prix ne s'applique qu'aux ouvrages sous enrobés *Le forfait*				
	de 2 à 5 tampons	fft / tampon	2	**558,60 €**	1 117,20 €
114	**PIECES SPECIALES POUR CANALISATION GRAVITAIRE** Ce prix rémunère la fourniture et la pose en tranchée, en regard ou en chambre de pièces spéciales, rémunérés en équivalence métrique de linéaire de canalisation. Equivalences polypropylène - PVC Bouchon 0,50 ml Coudes, manchons, réduction 1,00 ml Té ou culottes - 2,00ml Raccord de piquage - 1 ml Equivalences fonte Coude tout angle 2F 3,00 ml Coude tout angle 1F 1M 2,50 ml Té 3M 4,00 ml Té 3F 5,50 ml Té 2F 1M 4,50 ml Cône 2,00 ml Manchon 1,00 ml Manchon intermatériaux 3,00 ml Bouchon 1,50 ml Raccord de piquage 4,50 m				
	1- pièces spéciales DN 125 - équivalence métrique	ml	75	*42,20 €*	3 165,00 €
	2- pièces spéciales DN 150/160 - équivalence métrique	ml	95	*50,20 €*	4 769,00 €
	3- pièces spéciales DN 200 - équivalence métrique	ml	355	*66,20 €*	23 501,00 €
	4- pièces spéciales DN 250 - équivalence métrique	ml	60	*70,00 €*	4 200,00 €
	5- pièces spéciales DN 300 - équivalence métrique	ml	90	*90,00 €*	8 100,00 €
115	**CANALISATION POLYPROPYLENE MULTICOUCHE** Ce prix rémunère la fourniture et pose de canalisations polypropylène multicouche type SN8 pour les diamètres Ø125 mm et SN 12 pour les dimètres supérieurs au Ø 125 mm *Le mètre linéaire*				
	1- DN 125 mm SN 8	ml	10	*22,60 €*	226,00 €
	2- DN 160 mm SN 12	ml	10	*30,60 €*	306,00 €
	3- DN 200 mm SN 12	ml	35	*39,40 €*	1 379,00 €
117	**CANALISATION POLYCHLORURE DE VINYLE TYPE CR8** Ce prix rémunère La fourniture et pose de canalisations en polychlorure de vinyle assainissement, série CR8 (ou SN8) conformes aux normes, à joint caoutchouc, y compris manchon à butée centrale et accès de regard sablé. *Le mètre linéaire*				
	1- DN 125 CR 8	ml	45	*16,00 €*	720,00 €
	2- DN 160 CR 8	ml	59	*21,70 €*	1 280,30 €
	3- DN 200 CR 8	ml	250	*25,70 €*	6 425,00 €
	4- DN 250 CR 8	ml	50	*37,10 €*	1 855,00 €
	5- DN 300 CR 8	ml	72	*50,20 €*	3 614,40 €
120	**RACCORDEMENT SUR REGARD PAR CAROTTAGE DN < OU = A 300** Ce prix rémunère le raccordement sur regard d'assainissement par carottage, y compris joint souple, toutes fournitures, main d'oeuvre et sujétions mais non compris le dégagement. *L'unité*	u	65	153,90 €	10 003,50 €
122	**REGARD PVC ETANCHE** Ce prix rémunère la fourniture et pose d'une boite de branchement P.V.C., multidirectionnel ou non, comprenant un tabouret à emboîtures à joint (corps, entrées et sortie), corps lesté ou non, passage direct ou disconnecteur, entré/sortie DN125 ou 160, de 1 à 3 entrées. Y compris tube de rehausse pour une hauteur totale de regard inférieur à 1,5 m. Y compris terrassement, matériaux de réglage, remblaiement, main d'oeuvre et toutes sujétions, y compris le dispositif de fermeture en tampon hydraulique articulté fonte pleine classe C250 yc joint *- L'unité :*				
	2- boite de branchement DN400	u	1	433,20 €	433,20 €
123	**REGARD PVC ETANCHE AVEC DALLE DE REPARTITION** Ce prix rémunère la plus value au prix 122 pour la pose d'une dalle de répartition y compris tampon fonte de type PAMREX ou équivalent, marqué CCG eaux usées - *L'unité :*				
	2- boite de branchement DN400	u	1	136,80 €	136,80 €
124	**DEPOSE DE RESEAUX AMIANTES** Ce prix comprend la découpe, dépose de réseaux amiantés selon le mode opératoire agréé de l'entreprise, y compris évacuation des déchets en décharge agréée avec fourniture des borderaux de suivi des déchets, conformément au code de l'environnement et notamment aux articles R541-2 et R541-45. *Le mètre linéaire*				
	1- pour un diamètre nominal inférieur ou égal à 200 mm	ml	38	165,30 €	6 281,40 €
200	**DEVIATION PROVISOIRE** 'Ce prix rémunère: La mise en place d'une déviation provisoire en accord avec le service gestionnaire, y compris fourniture et pose, amenée, entretien, et replis du matériel (information, signalisation, etc). *LE FORFAIT*	F	8	500,00 €	4 000,00 €
201	**DEMOLITION DE MACONNERIE** 'Ce prix rémunère: La démolition de maçonnerie (anciens regards…), l'évacuation en décharge agréée, toutes sujétions comprises. *LE METRE CUBE*	m^3	96	70,00 €	6 720,00 €
202	**HYDROCURAGE** Curage de regard pour nettoyage avant intervention, y compris amené et repli des équipements *L'UNITE*	u	25	300,00 €	7 500,00 €

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 074-247400690-20260928-DEC2026122-AU

203	**OBTURATION D'UN RESEAU EN SERVICE** Mise à disposition d'un ou deux ballons obturateurs pour 1/2 journée, pour un diamètre compris entre 125 mm et 200 mm LE FORFAIT	F	20	35,00 €	700,00 €
204	**RAGREAGE PONCTUEL EN MORTIER ETANCHE** Ce prix rémunère *pour un regard* le ragréage ponctuel avec mortier étanche sur paroi ou en péripherie de branchements, surface maximum 0,25m2. Ce prix ne s'applique pas sur les cunettes. *LE FORFAIT POUR UN REGARD*	F	10	100,00 €	1 000,00 €
205	**MACONNERIE DE CUNETTE** Ce prix rémunère *pour un regard* la maçonnerie de cunette avec du mortier étanche, sur une surface inférieure à 1 m2. *LE FORFAIT POUR UN REGARD*	F	11	250,00 €	2 750,00 €
206	**MODIFICATION DE TUYAUTERIE DE BRANCHEMENT EN REGARD** Ce prix rémunère par branchement modifié la fourniture et mise en place en regard de pièces spéciales et canalisation PVC pour la création de chute accompagnée avec au minimum deux coudes et une section de conduite linéaire de même diamètre que les branchements existants. y compris si nécessaire dépose de pièces spéciales et conduites existantes et évacuation en décharge, *LE FORFAIT*				
	1- DN 125 A 160	F	2	*300,00 €*	600,00 €
	2- DN 200 A 250	F	1	*400,00 €*	400,00 €
207	**P.V. DECOUPE ECHELONS** Cet article rémunère la découpe et évacuation des échelons avant réhabilitation des ouvrages de visite. - LE FORFAIT :				
	1 - Pour regard béton profondeur inférieur à 1.50 m	F	9	**140,00 €**	1 260,00 €
	2 - Pour regard béton profondeur de 1.50 m à 2.50 m	F	30	**180,00 €**	5 400,00 €
	3 - Pour regard béton profondeur > à 2.50 m	F	10	**220,00 €**	2 200,00 €
208	**RACCORDEMENT DE CONDUITE DE BRANCHEMENT D'EAUX USEES** Ce prix rémunère le sur conduite existante de toute nature sous le contrôle du Maître d'ouvrage comprenant ; le dégagement et le soutènement de la conduite en place, le démontage des joints, les coupes nécessaires mais **non compris les pièces de raccord nécessaires** *L'UNITE*	u	60	160,00 €	9 600,00 €
209	**JOINT ELASTOMERE** Ce prix rémunère la fourniture et pose de joint élastomère pour tampon fonte Ø600 mm *L'UNITE*	u	1	30,00 €	30,00 €
210	**REMPLACEMENT DE CADRE TAMPON** Ce prix rémunère la fourniture et la pose d'un dispositif de fermeture de regard sur ouvrage existant, en fonte, fabriqué selon la norme EN124 et certifié par l'AFNOR ou bureau équivalent, d'ouverture utile DN 600 mm minimum à cadre circulaire et estampillé de l'intitulé de la collectivité avec la mention eaux usées ou eau potable. Ce prix se distingue du n°47 uniquement dédié à des regards neufs . Il comprend la découpe des enrobés, la dépose de l'ancien cadre, l'ajustement et le scellement sur le regard existant **avec mise à la cote éventuelle**, l'évacuation des produits de démolition. Non compris les réfections périphériques en enrobés. L'unité	u	115	**600,00 €**	69 000,00 €
211	**REMPLACEMENT DE COURONNE PREFABRIQUEE** Ce prix rémunère la dépose de l'ancienne couronne, la fourniture et pose de la nouvelle couronne préfabriquée certifiée avec scellement étanche sur le regard existant. L'unité	u	10	**500,00 €**	5 000,00 €
212	**DEVIATION PROVISOIRE** Ce prix rémunère: La mise en place d'une déviation provisoire en accord avec le service gestionnaire, y compris fourniture et pose, amenée, entretien, et replis du matériel (information, signalisation, etc). *LE FORFAIT*	F	10	500,00 €	5 000,00 €
213	**MARQUAGE AU SOL**				
	Ce prix rémunère: la fourniture et l'application de peinture routière mono composée à base de résine sur des chaussées hydrocarburées. Il comprend : - Le transfert du matériel - Le pré marquage et le traçage - Le soufflage ou balayage avant travaux - L'application des produits normalisés - Le nettoyage des souillures et des coulées de peinture - Le repliement de chantier Le marquage au sol devra respecter la norme NF EN 1871 et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Version consolidée 2009. - Le mètre carré				
	Le mètre carré :	m2	20	*20,00 €*	400,00 €
214	**DEPOSE REPOSE DE PANNEAU DE SIGNALISATION** Ce prix rémunère au forfait la dépose repose de panneau de signalisation routière, comprenant le démontage et le stockage provisoire, la démolition et évacuation du massif de fondation, la reconstruction du massif en béton B25, la remise en place du panneau et son embase. Le forfait	F	5	150,00 €	750,00 €
215	**CONVERSION DE REGARD MIXTE EN REGARD SEPARATIF** Ce prix comprend : le nettoyage de la partie du regard à traiter la dérivation des effluents par ballonnement ou par pompage la fourniture et mise en place d'une demi-coque PVC adapté à la géométrie et aux dimensions du regard, au diamètre de la canalisation à coquer avec scellement étanche la fourniture et mise en place de béton liquide jusqu'à la hauteur de la murette de cloisonnement. *LE FORFAIT*	F	16	400,00 €	6 400,00 €
	TOTAL HORS TAXE				**927 671,18 €**
	TVA (20 %)				185 534,24 €
	TOTAL TOUTES TAXES COMPRISES				**1 113 205,42 €**

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 074-247400690-20260928-DEC2026122-AU

Travaux sans tranchée et de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eau potable - sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes du Genevois

DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF (DQE)

BON DE COMMANDE N°

Chargé d'affaire : 0

Référence dossier : REHAB / n°BC / commune / secteur / n°opé s'il existe

Intitulé de l'affaire : REHABILITATION REGARDS ARCHAMPS BOSSEY COLLONGES SOUS SALEVE

Lieu d'exécution : ARCHAMPS BOSSEY COLLONGE SOUS SALEVE

Numéro des prix	Libellé	UNITE	P.U.	Quantité EU	Prix H.T
I - PRIX GENERAUX					
I.1	**DOCUMENTS D'EXECUTION**	f	350		0
I.2	**PLAN D'ASSURANCE QUALITE**	f	150	1	150
I.3	**OEPERATION TOPOGRAPHIQUE**	f	675		0
I.4	**ETUDE ET SUIVI GEOTECHNIQUE (G3)**	f	2500		0
I.5	**PANNEAU D'INFORMATION**				
I.5.1	Un panneau d'information dimension 75cm (H) et 50cm (L)	u	95		0
I.5.2	Un panneau d'information dimension 119cm (H) et 84,1cm (L)	u	120		0
I.5.3	Un panneau d'information dimension 150cm (H) et 100cm (L)	u	180		0
I.6	**INSTALLATION DE CHANTIER**				0
I.6.1	Installation de chantier pour réhabilitation de collecteur par chemisage continu et reprise de regard	f	1100		0
I.6.2	Installation de chantier pour chemisage ponctuel, intervention robot et caméra.	f	525		0
I.6.3	Installation de chantier pour suppression de regard mixte	f	700		0
I.6.4	Installation de chantier pour la réhabilitation de regard	f	525	76	39900
I.6.5	plus value à l'installation de chantier I.2.1, I.2.2 et I.2.3 pour travaux sur réseaux amiantés en sous section 4	f	4500		0
I.6.6	Plus value à l'installation de chantier I.2.1 pour travaux sur réseaux difficilles d'accès (proximité de cours d'eau, espace restreint…)	f	1750	5	8750
I.7	**CONSTAT D'HUISSIER:**	f	530		0
I.8	**DERIVATION DES EFFLUENTS**				
I.8.1	Pour un débit inférieur ou égal à 50 m^3/h	1/2 j	47	71	3337
I.8.2	Pour un débit de 51 m3/h à 100 m^3/h	1/2 j	175	23	4025
I.8.3	Pour un débit de 101 m^3/h à 200 m^3/h	1/2 j	330		0
I.8.4	Pour un débit de 201 m^3/h à 300 m^3/h	1/2 j	590		0
I.8.5	Pour un débit de 301 m^3/h à 400 m^3/h	1/2 j	645		0

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 074-247400690-20260928-DEC2026122-AU

I.8.6	Pour un débit de 401 m3/h à 500 m3/h	1/2 j			
I.8.7	P.V aux prix I.4.1 à I.4.6 pour l'intallation et le repli du système de pompage	f	2300		0
I.9	**SIGNALISATION PAR FEUX CIRCULATION ALTERNEE**				
I.9.1	le forfait de base et 1ère journée	f	130	56	7280
I.9.2	la journée supplémentaire	j	40		0
I.10	**SIGNALISATION ROUTIERE MANUELLE**	j	650	5	3250
I.11	**DEPOSE ET REPOSE DE CLOTURE**	ml	27,65		0
I.12	**TRAVAUX DE NUIT**	Coef de majoration	1,35		0
	Total chapitre				**66 692,00 €**

II - TERRASSEMENTS, MACONNERIE					
II.1	**SONDAGES**				
II.1.1	Pour un sondage < à 2 m de profondeur	u	850		0
II.1.2	Pour un sondage > à 2 m de profondeur	u	1500		0
II.2	**PREDECOUPAGE DE CHAUSSEE**	ml	13,2		0
II.3	**DEMOLITION DE CHAUSSEES**	dm/m2	10,5		0
II.4	**ABATTAGE ET DESSOUCHAGE D'ARBRES**	u	249		0
II.5	**DEBROUSSAILLEMENT**	m2	5,6		0
II.6	**OUVERTURE D'UNE PISTE**	ml	13,5		0
II.7	**TRANCHEE REMUNEREE AU CUBE DE TRANCHEE REALISEE**	m3	32,2		0
II.8	**P.V. TRANCHEE AU BRH**	m3	96,2		0
II.9	**P.V. TRANCHEE A LA MAIN**	m3	108,3		0
II.10	**TRANCHEE A L'ASPIRATRICE**				
II.10.1	pour la demi-journée 5 heures consécutives	1/2 J	1225		0
II.10.2	pour la journée	J	2062,5		0
II.11	**EPUISEMENTS EAUX SOUTERRAINES**				
II.11.1	pour un débit horaire de 51 à 100 m3/h	h	55,8		0
II.11.2	pour un débit horaire de 101 à 200 m3/h	h	79,8		0
II.12	**DECHARGE AUTORISEE**	m3	24,5		0
II.13	**BLINDAGE**				
II.13.1	cage métallique de protection	ml	20,6		0
II.13.2	coulissant	m2	24,5		0
II.13.3	par palfeuille	m2	46		0
II.13.4	par boisage	m2	52		0
II.14	**P.V. REMBLAIEMENT TRANCHEE**	m3	12		0
II.15	**MATERIAUX DE REMPLACEMENT EN TRANCHEE**				
II.15.1	terre arable	m3	30,5		0
II.15.2	grave non traité (G.N.T.) 0/100	m3	40,35		0
II.15.3	pierre cassée 40/70	m3	41,5		0
II.15.4	béton maigre dosé à 100 kg de ciment	m3	144		0
II.15.5	matériaux roulés 5/25	m3	49		0
II.15.6	gravette roulée 4/12	m3	50		0
II.15.7	matériaux recyclés 0/60	m3	36,6		0
II.16	**P.V. POUR PRESENCE DE CABLES OU CONDUITES**	ml	5,2		0
II.17	**P.V. POUR CROISEMENT DE RESEAU**				
II.17.1	pour un réseau humide, un réseau sec ou un faisceau de réseaux secs rencontré d'un diamètre inférieur ou égal à 0,50 m	u	85		0
II.17.2	pour un réseau humide ou un faisceau de câbles de réseaux secs rencontré d'un diamètre supérieur à 0,50 m	u	85		0

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 074-247400690-20260928-DEC2026122-AU

II.18	**COUCHE DE BASE CHAUSSEE**				
II.18.1	le mètre cube en place, en grave concassée 0/20 ou 0/31,5	m3	89		0
II.18.2	la tonne de grave bitume, y compris le compactage par couches successives de 0,15 m. Ce prix s'applique pour une mise en place à la main	t	245		0
II.18.3	le mètre cube en place de grave ciment de granulométrie 0/30 dossée à 150 kg/m3 de ciment CPA ou CPJ 45, y compris vibration	m3	150		0
II.19	**COUCHE DE ROULEMENT**				
II.19.1	Le forfait installation de chantier pour toute surface < ou = 10 m²	F	685		0
II.19.2	Le forfait installation de chantier pour toute surface > 10 m² et < ou = à 20 m²	F	850		0
II.19.3	Le forfait installation de chantier pour toute surface > 20 m²	F	1050		0
II.19.4	le mètre carré d'imprégnation monocouche + bicouche	m2	17,1		0
II.19.5	La tonne de béton bitumineux de granulomètrie 0/10	t	285		0
II.19.6	Le mètre carré d'enrobé à froid pour une épaisseur minimale de 5 centimètres	m2	31,5		0
II.20	**COLLAGE DE LEVRE DE CHAUSSEE**	ml	1,8		0
II.21	**REMISE EN ETAT DES TERRAINS**	m2	4,65	1000	4650
II.22	**ENGAZONNEMENT**	m2	2,77	1000	2770
	Total chapitre				**7 420,00 €**

	III - REHABILITATION COLLECTEUR ET OUVRAGE				
III.1	**CURAGE / NETTOYAGE D'UN RESEAU GRAVITAIRE**				
III.1.1	Curage / Nettoyage avant diagnostic	ml	2,50		0
III.1.2	Curage / Nettoyage avant fraisage du collecteur	ml	2,50		0
III.1.3	Curage / Nettoyage avant chemisage (enlèvement des dépôts issus du fraisage)	ml	3,50		0
III.2	**OBTURATION D'UN RESEAU EN SERVICE**				
III.2.1	Mise à disposition d'un ou deux ballons obturateurs pour 1/2 journée, pour un diamètre compris entre 125 mm et 200 mm :	1/2 J	35,00	86	3010
III.2.2	Mise à disposition d'un ou deux ballons obturateurs pour 1/2 journée, pour un diamètre supérieur à 200 mm et inférieur à 500 mm :	1/2 J	45,00		0
III.2.3	Mise à disposition d'un ou deux ballons obturateurs pour 1/2 journée, pour un diamètre supérieur à 500 mm :	1/2 J	60,00		0
III.3	**INSPECTION CAMERA DU RESEAU A REHABILITER**				
III.3.1	Inspection caméra **pour diagnostic**	ml	2,50		0
III.3.2	Inspection caméra **avant fraisage**	ml	2,50		0
III.3.3	Inspection caméra **avant chemisage**	ml	1,00		0
III.4	**FRAISAGE DU RESEAU / DECOUPAGE DES OBSTACLES**	ml	9,00		0
III.5	**REHABILITATION DE LA CONDUITE POLYMERISATION PAR UV**				
III.5.1	Diamètre nominal Ø 200 mm	ml	94,00		0
III.5.2	Diamètre nominal Ø 250 mm	ml	103,50		0
III.5.3	Diamètre nominal Ø 300 mm	ml	115,00		0
III.5.4	Diamètre nominal Ø 400 mm	ml	145,00		0
III.5.5	Diamètre nominal Ø 500 mm	ml	171,00		0
III.5.6	Diamètre nominal Ø 600 mm	ml	217,00		0
III.5.7	Diamètre nominal Ø 700 mm	ml	255,00		0
III.5.8	Diamètre nominal Ø 800 mm	ml	334,00		0
III.5.9	Diamètre nominal Ø 1000 mm	ml	438,00		0
III.6	**REHABILITATION DE LA CONDUITE PAR CHEMISAGE GAINE FEUTRE**				
III.6.1	Diamètre nominal Ø 200 mm	ml	95,00		0
III.6.2	Diamètre nominal Ø 250 mm	ml	105,00		0
III.6.3	Diamètre nominal Ø 300 mm	ml	117,00		0
III.6.4	Diamètre nominal Ø 400 mm	ml	148,00		0
III.6.5	Diamètre nominal Ø 500 mm	ml	175,00		0
III.6.6	Diamètre nominal Ø 600 mm	ml	220,00		0

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 074-247400690-20260928-DEC2026122-AU

III.7	**CHEMISAGE PARTIEL PAR MANCHETTE THERMODURCISSABLE** Cet article rémunère la réalisation d'une intervention ponctuelle en résine polyester ou époxy armée d'un tissu de fibres de verre ou polyester comprenant l'amenée et le repli du matériel nécessaire au chemisage, la fourniture d'énergie et des fluides, sa mise en oeuvre, la main d'oeuvre nécessaire à la bonne exécution de l'opération, la mise en place des éléments nécessaires à la signalisation rapprochée et éloignée des postes de travail, la fourniture de la manchette, l'introduction du complexe dans la canalisation à restaurer au droit du défaut à traiter, y compris obturation des branchements préalable et toutes sujétions de réalisation pour une parfaite exécution dans les règles de l'Art.Toutes sujétions de fournitures et de main d'oeuvre comprises. Le prix comprend le passage caméra avant chemisage et le passage caméra d'auto-contrôle après chemisage. *- Le mètre linéaire :*				
III.7.1	Diamètre nominal Ø 200 mm	ml	395,00		0
III.7.2	Diamètre nominal Ø 250 mm	ml	427,00		0
III.7.3	Diamètre nominal Ø 300 mm	ml	453,00		0
III.7.4	Diamètre nominal Ø 400 mm	ml	518,00		0
III.7.5	Diamètre nominal Ø 500 mm	ml	600,00		0
III.7.6	Diamètre nominal Ø 600 mm	ml	794,00		0
III.8	**REOUVERTURE DE BRANCHEMENTS**	u	130,00		0
III.9	**ETANCHEITE DES RACCORDS DE BRANCHEMENT (Chapeau)**	u	475,00		0
III.10	**RACCORD DE PIQUAGE CONNEX PVC SN8** Ce prix rémunère la fourniture et mise en œuvre d'un raccord de piquage connex, classe de résistance SN8 y compris toutes sujétions de réalisation. Ce prix ne s'appliquera que sur accord du maître d'ouvrage. *- L'unité :*	u	395,00		0
III.11	**REHABILITATION DE BRANCHEMENT PAR REVERSION**				
III.11.1	Diamètre nominal compris entre Ø 125 mm et 200 mm (inclus) pour une longueur égal ou inférieur à 6m	u	1 250,00		0
III.11.2	Plus value du ml prix II.8.1	ml	75,00		0
III.11.3	Diamètre nominal supérieur à 200 mm pour une longueur égal ou inférieur à 6m	u	1 615,00		0
III.11.4	Plus value du ml prix II.8.3	ml	126,00		0
III.12	**TRAVAUX DE REHABILITATION DES REGARDS**				
III12.1	Pour un regard béton Ø int. 600 à 1000 mm en béton, prof. ≤ 1,50 m	u	680,00	11	7480
III12.2	Pour un regard béton Ø int. 600 à 1000 mm en béton, 1,50 m < prof. ≤ 2,50 m	u	780,00	50	39000
III12.3	Pour un regard béton Ø int. 600 à 1000 mm en béton, 2,50 m < prof.	u	850,00	15	12750
III.13	**P.V DECOUPE ECHELONS**				
III.13.1	Pour regard béton profondeur < à 1.50 m	u	38,50	10	385
III.13.2	Pour regard béton profondeur de 1.50 m à 2.50 m	u	77,00	45	3465
III.13.3	Pour regard béton profondeur > à 2.50 m	u	126,00	12	1512
III.14	**MISE A NIVEAU DE TAMPONS SANS REMPLACEMENT OU FOURNI PAR MOA**				
III.14.1	Scellement avec mortier ou micro mortier à retrait compensé ou hors voirie	u	323,50		0
III.14.2	Scellement avec réfection en enrobé	u	415,00		0
III.14.3	Scellement avec réfection en résine, agréée par le CTD	u	359,50		0
III.15	**MISE A NIVEAU DE TAMPONS AVEC REMPLACEMENT**				
III.15.1	Scellement avec mortier ou micro mortier à retrait compensé ou hors voirie	u	543,50		0
III.15.2	Scellement avec réfection en enrobé	u	634,00		0
III.15.3	Scellement avec réfection en résine, agréée par le CTD	u	556,50		0
III.16	**ESSAI CSTB SUR ECHANTILLON DE GAINE**	u	450,00		0
III.17	**ESSAI D'ETANCHEITE A L'AIR**				0
III.17.1	Essai sur collecteur	u	45,00		0
III.17.2	Essai sur branchement	u	37,00		0
III.17.3	Essai sur regard	u	75,00		0
Total chapitre					**67 602,00 €**

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 074-247400690-20260928-DEC2026122-AU

IV - TRAVAUX SANS TRANCHEE					
IV.1	**FORAGE ET FONCAGE HORIZONTAUX**				
IV.1.1	1ère installation, pour conduite de DN inférieur ou égal à 300	u	2 885,00		0
IV.1.2	1ère installation, pour conduite de DN 400 à 800	u	3 450,00		0
IV.1.3	1ère installation, pour conduite de DN 1000 à 1500	u	6 500,00		0
IV.1.4	Autre installation dans un rayon de 5 km, pour conduite de DN inférieur ou égal à 300	u	950,00		0
IV.1.5	Autre installation dans un rayon de 5 km, pour conduite de DN 400 à 800	u	1 100,00		0
IV.1.6	Autre installation dans un rayon de 5 km, pour conduite de DN 1000 à 1500	u	1 200,00		0
IV.2	**CANALISATION PAR FORAGE POUSSAGE OU FONCAGE**				
IV.2.1	Pour une canalisation de diamètre de 100 mm	ml	520,00		0
IV.2.2	Pour une canalisation de diamètre de 150 mm	ml	520,00		0
IV.2.3	Pour une canalisation de diamètre de 200 mm	ml	520,00		0
IV.2.4	Pour une canalisation de diamètre de 250 mm	ml	593,00		0
IV.2.5	Pour une canalisation de diamètre de 300 mm	ml	593,00		0
IV.2.6	Pour une canalisation de diamètre de 400 mm	ml	605,00		0
IV.2.7	Pour une canalisation de diamètre de 500 mm	ml	605,00		0
IV.2.8	Pour une canalisation de diamètre de 600 mm	ml	720,00		0
IV.2.9	Pour une canalisation de diamètre de 800 mm	ml	1 297,00		0
IV.3	**FORAGE OUTIL PNEUMATIQUE OU FUSEE**				
IV.3.1	Pour une canalisation de diamètre de 40 mm	ml	185,00		0
IV.3.2	Pour une canalisation de diamètre de 60 mm	ml	197,00		0
IV.3.3	Pour une canalisation de diamètre de 80 mm	ml	205,00		0
IV.3.4	Pour une canalisation de diamètre de 125 mm	ml	220,00		0
IV.4	**ECLATEMENT**				
IV.4.1	Pour un branchement créé DN 25 à 40 mm	ml	85,00		0
IV.4.2	Pour un branchement créé DN 50 à 63 mm	ml	105,00		0
Total chapitre					**- €**

V - REHABILITATIONS DES REGARDS MIXTES					
V	**CAS PARTICULIER DES REGARDS MIXTES**				
V.1	**MODIFICIATION DU REGARD EXISTANT**				
V.1.1	1- pour un ouvrage de 800 mm de diamètre.	u	1 260,00		0
V.1.2	2- pour un ouvrage de 1000 mm de diamètre.	u	1 552,00		0
V.2	**MODIFICATION DE TUYAUTERIE DE BRANCHEMENT EN REGARD**	u	249,00		0
V.3	**REGARD ETANCHE PROFONDEUR 1,50 m**				
V.3.1	Pour un ouvrage de 800 mm de diamètre.	u	1 062,00		0
V.3.2	Pour un ouvrage de 1000 mm de diamètre.	u	1 316,00		0
V.4	**P.V. POUR SURPROFONDEUR DE REGARD**				0
V.4.1	Pour un ouvrage de 800 mm de diamètre.	dm	22,15		0
V.4.2	Pour un ouvrage de 1000 mm de diamètre.	dm	33,20		0
V.5	**BETON DE PROPRETE DOSE A 150 KG TYPE B16 - EP.10 cm**	m2	23,00		0
V.6	**BETON DE REMPLISSAGE DOSE A 200 KG TYPE B16**	m3	157,50		0
V.7	**BETON POUR MASSIFS DOSE A 250 KG TYPE B20**	m3	188,00		0
V.8	**DISPOSITIF DE FERMETURE POUR REGARD SUR COLLECTEUR** Ce prix rémunère la fourniture et la pose d'un dispositif de fermeture de regard, en fonte, fabriqué selon la norme EN124 et certifié par l'AFNOR ou bureau équivalent, d'ouverture utile DN 600 mm minimum à cadre circulaire et estampillé de l'intitulé de la collectivité avec la mention eaux usées ou eau potable. *L'unité*				

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 074-247400690-20260928-DEC2026122-AU

V.8.1	Classe D400, ouverture utile DN 600 mm minimum, en fonte pleine, poids minimum 55 kg, à cadre circulaire de hauteur minimum 95 mm, articulé et verrouillé.(type REXEL, BRIO, AUTOMATIC ou équivalent)	u	243,50		0
V.8.2	Classe D400, ouverture utile DN 600 mm minimum, en fonte pleine, poids minimum 85 kg, à cadre circulaire de hauteur minimum 95 mm, contact sur faces d'appui usinées ou à joint, non solidaire du cadre ou articulé (type RL85-2, PAMREX)	u	282,00		0
V.8.3	Classe D400, ouverture utile DN420 mm minimum, en fonte pleine, à cadre carré hauteur minimum 70mm, y compris la fixation sur dalle béton préfabriquée (résistance minimum 400 kn), y compris dalle, manchon de scellement Ø400 étanche et coulissant et boulon d'ancrage.	u	231,00		0
V.8.4	Classe E600, ouverture utile DN 600 mm minimum, poids minimum 85 kg (jonc élastomère) ou D400 d'un poids minimum 140 kg (faces de contacts usinées) en fonte pleine pour chaussée à trafic lourd, à cadre circulaire de hauteur minimum 95 mm.	u	641,50		0
V.8.5	Classe D400, ouverture utile DN 600 mm minimum, à cadre circulaire, fonte pleine, tampon verrouillé et étanche à la pression (minimum 1 bar), pour chaussée inondable, sous rivière ou pour réseau en charge (type CP85 ETANCHE, PAM ETANCHE, GBRE ou équivalent)	u	564,00		0
V.9	**HYDROCURAGE** Curage de regard pour nettoyage avant intervention, y compris amené et repli des équipements *- L'unité :*	u	75,00	76	5700
V.10	**CHEF DE CHANTIER AVEC SON MATERIEL DE BASE**	h	147,50		0
	Total chapitre				**5 700,00 €**

	VI - CANALISATIONS				
VI.1	**GRILLAGE AVERTISSEUR**	ml	1,15		0
VI.2	**RACCORDEMENT SUR CONDUITE EXISTANTE EN EAUX USEES**				
VI.2.1	pour un diamètre nominal de conduite < ou = à 125 mm	u	374,50		0
VI.2.2	pour un diamètre nominal de conduite existance > 125 mm mais < ou = à 250 mm	u	483,50		0
VI.2.3	pour un diamètre nominal de conduite existante > 250 mm	u	725,00		0
VI.3	**PIECES SPECIALES POUR CANALISATION GRAVITAIRE PP - PVC**				
VI.3.1	pièces spéciales DN 125 - équivalence métrique	ml	35,00		0
VI.3.2	pièces spéciales DN 150/160 - équivalence métrique	ml	50,00		0
VI.3.3	pièces spéciales DN 200 - équivalence métrique	ml	65,00		0
VI.3.4	pièces spéciales DN 300 - équivalence métrique	ml	116,00		0
VI.4	**PIECES SPECIALES POUR CANALISATION GRAVITAIRE FONTE**				
VI.4.1	pièces spéciales DN 125 - équivalence métrique	ml	74,00		0
VI.4.2	pièces spéciales DN 150/160 - équivalence métrique	ml	75,00		0
VI.4.3	pièces spéciales DN 200 - équivalence métrique	ml	96,00		0
VI.5	**CANALISATION POLYPROPYLENE MULTICOUCHE**				
VI.5.1	DN 125 mm SN 8	ml	35,00		0
VI.5.2	DN 160 mm SN 12	ml	50,00		0
VI.5.3	DN 200 mm SN 12	ml	65,00		0
VI.5.4	DN 250 mm SN 12	ml	88,00		0
VI.5.5	DN 300 mm SN 12	ml	116,00		0
VI.6	**CANALISATION POLYCHLORURE DE VINYLE TYPE CR8**				
VI.6.1	DN 125 CR 8	ml	16,00		0
VI.6.2	DN 160 CR 8	ml	21,70		0
VI.6.3	DN 200 CR 8	ml	25,70		0
VI.6.4	DN 250 CR 8	ml	37,10		0
VI.6.5	DN 300 CR 8	ml	50,20		0
VI.7	**CANALISATION FONTE TYPE INTEGRAL**				
VI.7.1	DN 125	ml	74,00		0
VI.7.2	DN 160	ml	75,00		0
VI.7.3	DN 200	ml	96,00		0
VI.7.4	DN 300	ml	156,00		0

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 074-247400690-20260928-DEC2026122-AU

VI.7.5	DN 400	ml			
VI.7.6	DN 450	ml	270,00		0
VI.7.7	DN 500	ml	290,00		0
VI.8	**CANALISATION PEHD 16 BARS**				
VI.8.1	pour un diamètre nominal de 25 mm	ml	7,30		0
VI.8.2	pour un diamètre nominal de 32 mm	ml	9,40		0
VI.8.3	pour un diamètre nominal de 40 mm	ml	13,00		0
VI.8.4	pour un diamètre nominal de 50 mm	ml	17,50		0
VI.8.5	pour un diamètre nominal de 63 mm	ml	21,00		0
VI.9	**PIECES SPECIALES EN FONTE DUCTILE PN 16 POUR CANALISATION PRESSION**				
VI.9.1	pièces spéciales DN 60 - équivalence métrique	ml	41,00		0
VI.9.2	pièces spéciales DN 80 - équivalence métrique	ml	49,00		0
VI.9.3	pièces spéciales DN 100 - équivalence métrique	ml	59,00		0
VI.9.4	pièces spéciales DN 125 - équivalence métrique	ml	72,00		0
VI.9.5	pièces spéciales DN 150 - équivalence métrique	ml	88,00		0
VI.9.6	pièces spéciales DN 200 - équivalence métrique	ml	114,00		0
VI.9.7	pièces spéciales DN 250 - équivalence métrique	ml	140,00		0
VI.9.8	pièces spéciales DN 300 - équivalence métrique	ml	196,00		0
VI.9.9	pièces spéciales DN 400 - équivalence métrique	ml	225,00		0
VI.9.10	pièces spéciales DN 450 - équivalence métrique	ml	268,00		0
VI.9.11	pièces spéciales DN 500 - équivalence métrique	ml	310,00		0
VI.10	**CANALISATION FONTE DUCTILE ZINC ALUMINIUM**				
VI.10.1	pièces spéciales DN 60 - équivalence métrique	ml	41,00		0
VI.10.2	pièces spéciales DN 80 - équivalence métrique	ml	49,00		0
VI.10.3	pièces spéciales DN 100 - équivalence métrique	ml	59,00		0
VI.10.4	pièces spéciales DN 125 - équivalence métrique	ml	72,00		0
VI.10.5	pièces spéciales DN 150 - équivalence métrique	ml	88,00		0
VI.10.6	pièces spéciales DN 200 - équivalence métrique	ml	114,00		0
VI.10.7	pièces spéciales DN 250 - équivalence métrique	ml	140,00		0
VI.10.8	pièces spéciales DN 300 - équivalence métrique	ml	196,00		0
VI.10.9	pièces spéciales DN 400 - équivalence métrique	ml	225,00		0
VI.10.10	pièces spéciales DN 450 - équivalence métrique	ml	265,00		0
VI.10.11	pièces spéciales DN 500 - équivalence métrique	ml	310,00		0
VI.11	**RACCORDEMENT SUR REGARD DN < OU = A 200** Ce prix rémunère la raccordement sur regard d'assainissement au moyen de canalisation jusqu'à 200 mm de diamètre, y compris brochage éventuel, ragréage, étanchéité, toutes fournitures, main d'oeuvre et sujétions. Ce raccordement sera validé par le maître d'œuvre uniquement en cas d'impossibilité à réaliser le poste IV.9. *- L'unité :*	u	120,00		0
VI.12	**RACCORDEMENT SUR REGARD PAR CAROTTAGE DN < OU = A 300**	u	177,00		0
VI.13	**DEPOSE DE RESEAUX AMIANTES**				
VI.13.1	pour un diamètre nominal inférieur ou égal à 200 mm	ml	195,00		0
VI.13.2	pour un diamètre nominal supérieur à 200 mm et inférieur ou égal à 300 mm	ml	270,00		0
	Total chapitre				**- €**

VII - DOSSIER DE RECOLEMENT					
VII.1	**DOSSIER DE RECOLEMENT INFORMATIQUE**				
VII.1.1	L'unité pour frais fixes par antennes non contigües et distantes de plus de 300 ml, y compris rattachement GPS et fermeture. Ce prix ne s'applique pas pour les branchements isolés	u	115,00	76	8740

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 074-247400690-20260928-DEC2026122-AU

VII.1.2	Le mètre linéaire pour levé et repérage de canalisation principale ou branchement simple ou multiple, implantation et indications sur la nature des tuyaux.	ml	1,80	[illegible]	[illegible]
VII.1.3	Le mètre linéaire pour Plus-Value au prix 14-01 pour mise en conformité avec SIG de la collectivité, format SHP selon le CCTP SIG.	ml	2,50	380	950
Total chapitre					**10 374,00 €**

	Prix H.T EU
TOTAL GENERAL HT	10 374,00 €

I - PRIX GENERAUX	66 692,00 €
II - TERRASSEMENTS, MACONNERIE	7 420,00 €
III - REHABILITATION COLLECTEUR ET OUVRAGE	67 602,00 €
IV - TRAVAUX SANS TRANCHEE	- €
V - REHABILITATIONS DES REGARDS MIXTES	5 700,00 €
VI - CANALISATIONS	- €
VII - DOSSIER DE RECOLEMENT	10 374,00 €

TOTAL GENERAL HT	**157 788,00 €**
TVA 20%	**31 557,60 €**
TOTAL TTC	**189 345,60 €**

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Contrôle compactage, étanchéité et inspection télévisée
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 074-247400690-20260928-DEC2026122-AU

Essai réception, contrôle compactage, étanchéité et inspection télévisuelle ouvrages d'assainissement et d'eau potable

DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF (DQE)

Réhabilitation des regards d'eaux usées sur les communes d'Archamps Bossey et Collonges sous Salève

Chargé d'affaire :

Référence dossier :

Phase ou complément : DET

Lieu d'exécution : Archamps,Bossey, Collonges sous Salève

DQE : Partie contrôle de compactage

Numéro des prix	Libellé	Unité	P.U.	Quantité EU	Prix H.T
1	**Contrôle de de compactage**				
1.1	**Installation de chantier**				
1.1.1	Le forfait pour les contrôles de compactage	F	70.00 €	**3**	210.00 €
1.1.2	Plus-value au prix 1.1.1 pour accès en plein champ avec matériel adapté	F	0.00 €		0.00 €
1.1.3	Plus-value au prix 1.1.1 à 1.1.2 pour intervention en urgences sous 48h00	F	20.00 €		0.00 €
1.2	**La demi journée de signalisation du chantier par feux tricolores**	1/2 J	100.00 €	**5**	500.00 €
1.3	**Constat d'huissier sur demande exclusive du maître d'ouvrage**	F	250.00 €		0.00 €
1.4	**L'essai contrôle de compactage pour une opération**				0.00 €
1.4.1	Le contrôle par point jusqu'à 1,5 m	u	50.00 €	**20**	1 000.00 €
1.4.2	Le contrôle par point compris entre 1,5 m et 2,5 m	u	60.00 €	**31**	1 860.00 €
1.4.3	Le contrôle par point au-delà de 2,5 m	u	70.00 €	**6**	420.00 €
1.5	**Rebouchage de carottage sur voirie (enrobée ou non enrobée)**	u	5.00 €	**57**	285.00 €
1.6	**Rapport d'intervention contrôle de compactage**	u	50.00 €	**3**	150.00 €
	TOTAL CHAPITRE				4 425.00 €

DQE : Partie Contrôle télévisuel de canalisation et Test d'étanchéité

Numéro des prix	Libellé	Unité	P.U.	Quantité EU	Prix H.T
2	**Travaux généraux**				
2.1	**Installation de chantier**				
2.1.1	Le forfait pour les inspections télévisuelles	F	80.00 €	**6**	480.00 €
2.1.2	Le forfait pour les essais d'étanchéité	F	80.00 €	**3**	240.00 €
2.1.3	Plus-value au prix 2.1.1 à 2.1.2 pour accès en plein champ avec matériel adapté	F	20.00 €	**10**	200.00 €
2.1.4	Plus-value au prix 2.1.1 à 2.1.3 pour intervention en urgences sous 48h00	F	20.00 €		0.00 €
2.2	**La demi journée de signalisation du chantier par feux tricolores**	1/2 J	100.00 €		0.00 €
2.3	**Approvisionnement en eau**	F	850.00 €	**3**	2 550.00 €
2.4	**Obturation d'un réseau en service**				
2.4.1	Mise à disposition d'un ou deux ballons obturateurs pour 1/2 journée, pour un diamètre compris entre 125 mm et 200 mm :	1/2 J	25.00 €	**8**	200.00 €
2.4.2	Mise à disposition d'un ou deux ballons obturateurs pour 1/2 journée, pour un diamètre supérieur à 200 mm et inférieur à 500 mm :	1/2 J	35.00 €	**4**	140.00 €
2.4.3	Mise à disposition d'un ou deux ballons obturateurs pour 1/2 journée, pour un diamètre supérieur à 500 mm :	1/2 J	50.00 €		0.00 €
2.5	**Pompage des effluents**				
2.5.1	Mise à disposition d'un dispositif de pompage d'une capacité inférieur à 50 m^3/h	1/2 J	100.00 €	**4**	400.00 €
2.5.2	Mise à disposition d'un dispositif de pompage d'une capacité supérieur à 50 m^3/h et inférieur à 100 m^3/h	1/2 J	150.00 €	**4**	600.00 €

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 074-247400690-20260928-DEC2026122-AU

2.5.3	Mise à disposition d'un dispositif de pompage d'une capacité supérieur à 100 m³/h	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
2.6	**Constat d'huissier sur demande exclusive du maître d'ouvrage**	F	250.00 €		0.00 €
3	**Contrôle télévisuel de canalisation**				
3.1	**Pour une opération inspection télévisée d'un linéaire total inférieur à 20 mètres**				
3.1.1	Pour un diamètre compris entre 125 mm et 200 mm non compris	ml	2.50 €	**124**	310.00 €
3.1.2	Pour un diamètre supérieur ou égale à 200 mm	ml	2.50 €	**372**	930.00 €
3.1.3	Pour un diamètre supérieur à 500 mm	ml	3.00 €		0.00 €
3.2	**Pour une opération inspection télévisée d'un linéaire total supérieur à 20 mètres**				
3.2.1	Pour un diamètre compris entre 125 mm et 200 mm non compris	ml	1.50 €		0.00 €
3.2.2	Pour un diamètre compris entre 200 mm et 500 mm	ml	1.60 €	**35**	56.00 €
3.2.3	Pour un diamètre supérieur à 500 mm	ml	1.70 €		0.00 €
3.3	**Inspection télévisée sur regard béton**				
3.3.1	Pour un regard de diamètre inférieur à 1000 mm	u	20.00 €		0.00 €
3.3.2	Pour un regard de diamètre supérieur ou égal à 1000 mm	u	20.00 €		0.00 €
3.4	**Inspection télévisée sur boîte de branchement**	u	15.00 €		0.00 €
3.5	**Rapport d'intervention inspection télévisée**	u	50.00 €	**3**	150.00 €
4	**Contrôle test d'étanchéité à l'air**				
4.1	**Essai test d'étanchéité à l'air sur canalisation**				
4.1.1	Pour un diamètre inférieur à 200 mm	ml	1.80 €		0.00 €
4.1.2	Pour un diamètre compris entre 200 mm et 500 mm	ml	2.10 €		0.00 €
4.1.3	Pour un diamètre supérieur à 500 mm	ml	2.50 €		0.00 €
4.2	**Essai test d'étanchéité à l'air sur regard béton**				
4.2.1	Pour un regard de diamètre inférieur à 1000 mm	u	40.00 €		0.00 €
4.2.2	Pour un regard de diamètre égale à 1000 mm	u	40.00 €		0.00 €
4.3	**Inspection télévisée sur boîte de branchement**	u	20.00 €		0.00 €
4.4	**Rapport d'intervention test d'étanchéité à l'air**	u	50.00 €		0.00 €
5	**Contrôle test d'étanchéité à l'eau**				
5.1	**Essai test d'étanchéité à l'eau sur canalisation**				
5.1.1	Pour un diamètre inférieur à 200 mm	ml	2.50 €		0.00 €
5.1.2	Pour un diamètre compris entre 200 mm et 500 mm	ml	3.00 €		0.00 €
5.1.3	Pour un diamètre supérieur à 500 mm	ml	3.50 €		0.00 €
5.2	**Essai test d'étanchéité à l'eau sur regard béton**				
5.2.1	Pour un regard de diamètre inférieur à 1000 mm	u	60.00 €		0.00 €
5.2.2	Pour un regard de diamètre égale à 1000 mm	u	60.00 €	**128**	7 680.00 €
5.3	**Inspection télévisée sur boîte de branchement**	u	20.00 €		
5.4	**Rapport d'intervention test d'étanchéité à l'eau**	u	50.00 €		0.00 €
	TOTAL CHAPITRE				14 736.00 €

DQE : Partie Prestations complémentaires					
Numéro des prix	**Libellé**	**Unité**	**P.U.**	**Quantité EU**	**Prix H.T**
6	**Identification des matériaux**				
6.1	**Réalisation d'une planche d'essai**	u	250.00 €		0.00 €
6.2	**Réalisation d'une analyse GTR sur matériaux de remblai**	u	250.00 €		0.00 €

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 074-247400690-20260928-DEC2026122-AU

TOTAL CHAPITRE	0.00 €

	Prix H.T EU
TOTAL GENERAL HT	19 161.00 €

RECAPITULATION PAR CHAPITRE

Contrôle de de compactage	4 425.00 €
Contrôle télévisuel de canalisation et Test d'étanchéité	14 736.00 €
Prestations complémentaires	0.00 €

TOTAL GENERAL HT	19 161.00 €
TVA 20%	3 832.20 €
TOTAL TTC	22 993.20 €